

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE (CCAEF) (ANCIENS ÉTABLISSEMENTS DE F. BRANDON)

Florimond-Fernand-Louis BRANDON, fondateur

Né à Saint-Baudel (Cher), le 30 nov. 1855.
Fils de Pierre Brandon, 29 ans, instituteur et de Marie-Eugénie Guillon.

Mousse (1866).
Campagne de 1870.
S'établit au Gabon (1879).
En 1903, il dispose de 10.000 pieds de cacao à Ningué-Ningué et 30.000 cocotiers à Pongara.

Chevalier de la Légion d'honneur du 28 juillet 1911 : négociant, planteur,
Conseiller (1884), puis président (depuis 1898) du Comité d'agriculture et
de commerce du Congo.
Membre du conseil d'administration de la colonie (depuis 1895).
Membre de la Société d'études maritimes et coloniales.
Domicile : Paris XV^e, 15, rue Valentin-Haüy.
Avis de décès : *Les Annales coloniales*, 29 juillet 1921.

Charles-Alexandre DOUGLAS READ, président

Commissaire aux comptes de la Compagnie du Gaz de Gand (1880),
Propagandiste d'un métro aérien à Paris (1886-1887),
Commissaire aux comptes du Musée Grévin (1895),
Fondateur et seul gérant de la Banque Douglas Read (Ancienne Maison Monteaux)
(1901-1907), Paris.
Maire de Montigny-les-Cormeilles (1901-1917),
Administrateur de la Société minière du port de Vénasque (Espagne) (1905-1911),
de la Compagnie électrique des Tramways de la rive gauche de Paris,
de la [Banque intermédiaire de Paris](#) (1909),
vice-président de la [Franco-Wyoming Oil Cy](#) (1910),
membre du conseil de surveillance de la Comédie des Champs-Élysées (1912)
et de G. Zerapha, Bruyant et Cie (1913), opérations de banque et d'escompte.

Décédé en sa propriété de Montigny-les-Cormeilles à l'âge de 70 ans (*Le Figaro*, 25 décembre 1917).



Coll. Serge Volper
Coll. Jacques Bobée

ACTION ABOUNNEMENT SEINE
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE
(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS DE F. BRANDON)

Société anonyme

Capital : 1.150.000 fr.

Statuts déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris

Siège social à Paris

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Le présent titre donne droit à un 12.500^e des 40 % des bénéfices de la société
(article 44 des statuts)

Paris, le 10 août 1909

Un administrateur : Douglas Read

Un administrateur : Eugène de Caplane

Compagnie commerciale de l'Afrique Equatoriale Française
(Anciens Établissements F. Brandon)
Société au capital de 1.150.000 fr.

divisé en 11 500 actions de 100 fr. dont 3 250 d'apport (n^o 8.251 à 11.500)
Siège social, précédemment, 15, rue Valentin-Haüy, à Paris ; actuellement, 51, rue
de Provence, Paris.

Compagnie commerciale de l'Afrique Equatoriale Française
Notice sur la constitution
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 14 octobre 1909)

M. F. Brandon¹, demeurant, 15, rue Valentin-Haüy, à Paris, fondateur de la Compagnie commerciale de l'Afrique Equatoriale Française, a, conformément à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* des 26 juillet 1909 et 2 août 1909 une notice sur la constitution de la dite société, formée pour une durée de 50 années et ayant pour objet principal l'exploitation de la firme F. Brandon à Libreville (Congo français), maison d'importation et d'exportation de marchandises de toutes provenances ; des plantations des Deux Rivières et de Pongara, de la concession d'Owendo, etc. ; et toutes opérations commerciales, industrielles et financières s'y rapportant.

Cette notice fait savoir que les apports faits par M. F. Brandon, consistant en l'exploitation de son commerce à Libreville, la clientèle, l'achalandage, les dépendances ; plusieurs succursales ; le bénéfice de tous les marchés passés, plusieurs plantations, concessions, droits miniers et autres, etc., ont été rémunérés par l'attribution de 325.000 fr. espèces, 3.250 actions entièrement libérées, et 10.200 parts de fondateur sur les 12.500 créées. Ces parts de fondateur donneront droit à 40 % des bénéfices disponibles après prélèvement de : 1^o 5 % pour la réserve ; 2^o la somme nécessaire pour fournir aux actions un premier dividende de 6 % ; 3^o 10 % du surplus

¹ Fernand Brandon : doyen des colons du Gabon. Portrait dans *Les Annales coloniales*, 25 novembre 1913 et nécrologie dans *Les Annales coloniales*, 29 juillet 1921. Voir ci-dessous.

au conseil d'administration et 10 % à la disposition de celui-ci pour rémunérer le personnel. L'excédent, soit 60 % sera à répartir entre toutes les actions.

Au sujet des assemblées générales, la notice indique qu'elles se réunissent dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice social et sont convoquées par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du siège social 20 jours au moins à l'avance.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre ; le premier exercice comprendra le temps écoulé entre la constitution de la société et le 31 décembre 1910.

Il n'a pas encore été établi de bilan et il n'existe pas d'obligations.

Les statuts de la Compagnie commerciale de l'Afrique Equatoriale Française, déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris, le 30 juillet 1909, ont été publiés dans les *Petites Affiches* du 31 août 1909. Ils font connaître, notamment, qu'il est formé une société civile (qui existera entre tous les propriétaires actuels et futurs des 12.300 parts bénéficiaires créées) dénommée : Société civile des porteurs de parts bénéficiaires de la Compagnie commerciale de l'Afrique Equatoriale Française (Anciens Établissements F. Brandon).

Le conseil d'administration de la Compagnie commerciale de l'Afrique Equatoriale Française (Anciens Établissements F. Brandon) est actuellement composé comme suit : MM. Douglas Read, à Montigny-les-Cormeilles, président ; Henri de Lamothe ², 20, rue de l'Odéon, à Paris, vice-président ; André Bonnaud ³, 81, avenue Victor-Hugo, Paris ; Fernand Brandon, 13, rue Valentin-Haüy, à Paris ; Louis Grand ⁴, 9, rue Bailly, à Paris ; et Eugène Caplane, 6, rue de la République, à Maisons-Laffitte, administrateurs. (N.D.L.R.).

Les 11.500 actions de la Compagnie commerciale de l'Afrique Equatoriale Française (coupon 1 attaché) sont mentionnées, à partir d'aujourd'hui, dans notre tableau des valeurs se négociant en Banque au comptant.

GOUVERNEMENT DU GABON.

Arrêté désignant les membres devant former
le collège des assesseurs de la Cour criminelle, pour l'année 1910.
(JOAEF, 1^{er} avril 1910)

Génichon (Camille) ⁵, âgé de 32 ans, directeur de la « Société commerciale de l'Afrique Equatoriale française » ;

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(Le Journal officiel de la République française, 29 juillet 1911)

² Henri Félix de Lamothe : né le 8 août 1843 à Metz. Publiciste colonial, collaborateur du *Temps*, gouverneur du Sénégal (1890-1895), de la Guyane (1895-1896), commissaire général en AEF (1897-1900), lieutenant-gouverneur de la Cochinchine (1901-1902), résident supérieur au Cambodge (octobre 1902-septembre 1904), administrateur de la Compagnie française du Congo (1910), vice-président du Comité d'action républicaine aux colonies. Obsèques au Mesnil-sur-Oger (Marne) Nécrologie : *Le Temps*, 25 août 1926.

³ André Bonnaud : administrateur de la Banque intermédiaire de Paris (1910)(sous réserve) et du Trust français des actions de la Franco-Wyoming Oil Company (1911). Autrement dit : proche de MM.Douglas Read et Caplane. Avis de décès : *Le Temps*, 6 février 1911.

⁴ Louis Grand : administrateur de la Banque Charles Noël et Cie (1920).

⁵ Fondateur en 1920 de la S.N.C. [Génichon et Petit](#), exploitation forestière.

Chevalier

Brandon (Florimond-Fernand-Louis), négociant, administrateur délégué de la Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française. Titres exceptionnels : doyen des colons de l'Afrique équatoriale française où il est établi depuis trente années. Campagne 1870-1871. Rend, comme membre du conseil d'administration de la colonie, auquel il appartient depuis seize ans, des services particulièrement appréciés.

L'arrivée de M. Martial Merlin à Paris
(*Les Annales coloniales*, 14 novembre 1912)

M. Martial Merlin, gouverneur général, accompagné de Mme Martial Merlin et de MM. Damien, chef de cabinet, le capitaine Charlier, officier d'ordonnance, et Paul Merlin, est arrivé mardi soir à 6 h. 16 à la gare d'Orsay.

Il a été salué sur le quai de la gare par MM. ... Brandon, administrateur de la Compagnie de l'Afrique Equatoriale...

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE
(*Les Annales coloniales*, 2 août 1913)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 30 juin 1913 sous la présidence de M. Douglas-Read, président du conseil.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Notre rapport à rassemblée générale du 28. juin 1912 mettait nos actionnaires en garde contre certains cas de force majeure dont la répercussion pouvait avoir une fâcheuse influence sur la marche de nos affaires au cours de l'exercice.

Les grèves houillères et des transports en Angleterre, dès le début de 1912, ont eu pour conséquence une augmentation considérable du prix du charbon, qui a influé d'une façon très défavorable sur l'activité et la régularité des services maritimes-à destination de la côte d'Afrique.

Il faut reconnaître qu'en raison du caractère peu rémunérateur du transport, des bois, cette branche de transport devait être la première atteinte par les effets de la hausse du combustible. Les résultats de celle situation ont été pour les maisons d'exportation de bois du Gabon, la quasi impossibilité d'embarquer les bois déjà amenés sur le littoral et qui ont dû attendre pendant des mois avant d'être expédiés en Europe.

D'autre part, pour compenser la hausse du charbon, les Compagnies de navigation qui ne pouvaient néanmoins s'abstenir d'une larcin absolue de l'aire escale à la côte d'Afrique, ont augmenté leur fret de trois shillings à partir du 1^{er} janvier dernier et ont prévenu qu'elles l'augmenteraient à nouveau de trois shillings à compter du 1^{er} juillet de cette année.

Nos marchés, ayant été passés en 1911, l'exercice a dû subir les conséquences de cet état de choses. Heureusement, la raréfaction des arrivages a eu comme corollaire la hausse de l'okoumé dont les prix ont passé de 55 à 55 shillings, ce qui a permis de passer pour l'année à venir des marchés plus avantageux.

Les pertes subies par les exportateurs d'okoumé ont été générales et considérables : mais ce sont les maisons françaises qui ont été les plus éprouvées, étant donné que les transporteurs étrangers accordaient la préférence à leurs nationaux, alors que nous

étions réduits à la seule Compagnie des Chargeurs Réunis qui ne dessert pas les ports auxquels nos marchés nous obligent de livrer les bois.

Nos bois pourrissant sur place, nous avons eu, de ce fait, à supporter une perte sèche d'environ 2.000 tonnes, nous revenant à 25 francs, sans compter le bénéfice normal de vente qui aurait été de 7 francs environ par tonne, soit $2.000 \times 25 = 50.000 + 14.000$, soit 64.000 francs.

En outre, par suite de leur long séjour au soleil et dans la vase en attendant leur embarquement, les bois encore livrables se piquèrent, se tendirent et nous eûmes à subir de fortes réductions à l'arrivée. Au cours de l'exercice précédent, pour 12.000 tonnes vendues, nous n'avions eu à supporter que 9.000 francs de réduction, tandis qu'en 1912, pour 9.000 tonnes seulement, nous dûmes subir 19.000 francs de réfaction, d'où une perte nouvelle de 12.000 francs, ce qui porte le total de nos pertes, de ce chef, à 70.000 francs.

Nous ne pouvons malheureusement pas vous faire envisager une amélioration certaine pour cette année, nos marchés ayant été passés avant l'élévation du prix du fret qui, comme nous vous l'avons dit, sera encore aggravé de 3 fr. 75 par tonne à partir du 1^{er} juillet. Cette charge sera donc supportée par l'exercice courant.

Cependant, nous voyons maintenant nos expéditions se faire d'une façon normale, ce qui nous a permis d'embarquer plus de 2.000 tonnes du 1^{er} mai au 15 juin de l'année en cours.

Pour traverser celle période difficile et en atténuer les conséquences dans la mesure du possible, nous avons réduit nos frais généraux et d'exploitation à leur strict minimum. Nous avons notamment, pour 1912, supprimé le poste de directeur des cultures, en confiant ce service à notre agent général.

Nous nous bornons donc à maintenir le *statu quo*, en rapport avec nos moyens financiers.

Au Muny, malgré l'assurance qui nous en avait été donnée par le ministre des colonies, nous attendons toujours la régularisation des titres de concessions sollicitées par nous en octobre 1911, les négociateurs de Berne ayant cru devoir réservé le droit de statuer sur cette affaire à l'administration allemande.

Des qu'une solution favorable sera intervenue, nous vous soumettrons des combinaisons nous permettant de nous substituer, dans la région du Muny, un groupe allemand ou de créer une filiale comportant la participation de capitalistes de la nation occupante.

Les avantages que présentera la création d'un port à Owendo, comme point de départ du chemin de fer Libreville-Ouesso Bangui, ont été signalés par la mission hydrographique dirigée par le lieutenant de vaisseau Audouin. Son rapport et ses conclusions viennent d'être publiées dans le Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française.

Le projet d'emprunt, pour le Congo, de 172 millions, sur lesquels 15 sont affectés à la création du chemin de fer du nord du Gabon, va être incessamment déposé sur Le bureau de la Chambre. Étant donné les préoccupations du moment, il est impossible de prévoir exactement l'époque de sa discussion par le Parlement.

Plus que quiconque, nous avons lieu de regretter le résultat des négociations de 1911 et la cession de la partie nord du Gabon qui força la colonie à modifier son programme d'avenir et à reporter provisoirement à N'Jolé l'amorce de la voie ferrée qui nous intéresse. Sans ces malheureux événements, le point de départ restait fixé à Owendo, et dès l'année prochaine, sans doute, nous aurions vu nos prévisions se réaliser. Elles se réaliseront forcément, puisqu'elles sont fondées sur une situation géographique unique, mais ce sera dans un avenir moins rapproché que nous n'étions en droit de l'espérer.

Que nos actionnaires ne perdent jamais de vue que notre Compagnie possède à Owendo, en pleine et entière propriété, plusieurs millions de mètres carrés, que le prix

des terrains domaniaux similaires fixé par l'administration locale elle-même, varie entre 2 et 3 francs le mètre et qu'à Brazzaville, après quinze années d'occupation, ils atteignent de 5 à 15 francs le mètre, suivant l'emplacement.

Nous devons en outre mentionner, pour mémoire, les deux concessions de dix mille hectares chacune dont notre Compagnie possède la jouissance sur la rive droite de l'Ogooué. en amont de N'Jojé et que doit traverser le chemin de fer du Nord dans toute sa longueur.

Nous n'avons rien pu faire ni entreprendre de ce côté, jusqu'à ce jour, en raison de l'absence de disponibilités pouvant constituer un capital de roulement suffisant.

PLANTATIONS

Aux Deux-Rivières. l'année a été employée à réparer les dégâts causés par la sécheresse exceptionnelle qui a régné en 1911 et dont l'influence se fit sentir sur la récolte de 1912 qui ne fut que de trois tonnes. Celle de l'exercice présent s'annonce mieux et nous pouvons espérer qu'elle sera presque doublée.

Provisoirement, nous nous bornons à subvenir aux frais de récolte et d'entretien, ajournant à des temps meilleurs la réalisation de nos projets d'exploitation de palmiers à huile.

Comme nous l'avons déjà dit précédemment les frais seront réduits à leur strict, minimum.

Au 31 décembre dernier, la situation était la suivante :

8.000 cacaoyers, dont les deux tiers en rapport ou prêts -à l'être.

1.000 fontunia elastica de six ans.

3.000 fontunia elastica de quatre ans.

11.000 fontunia elastica de trois à deux ans.

11.000 fontunia elastica plantés en remplacement de cacaoyers détruits un peu à toutes les époques.

À Owendo. où doit se faire actuellement la récolte du manioc, sur les 40.000 pieds plantés au commencement de 1912, le quart environ a été détruit par les sangliers (phacochères).

À Guégué, la vanillerie abandonnée autrefois a été remise en état. Elle comprend 500 lianes anciennes qui vont entrer en production et 1.000 jeunes plants sur tuteurs.

En terminant, il nous semble nécessaire de faire remarquer que les dépenses que nous faisons chaque année dans nos plantations et qui sont inscrites au bilan, comme majoration d'actif, sont prélevées sur les bénéfices de la colonie et se montent, pour les trois derniers exercices, à 100.000 francs environ.

Après la lecture du commissaire des comptes, M. Pujol constatant la parfaite tenue et régularité de la caisse et de la comptabilité et la communication du bilan au 31 décembre 1912, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et. celui du commissaire aux comptes, approuve les comptes qui lui sont présentés dans toutes leurs parties pour l'exercice 1912.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la répartition des bénéfices, proposée par le conseil d'administration, en conformité avec l'article 44 des statuts, et décide de reporter à nouveau le solde disponible du compte « Profits et Pertes », s'élevant à la somme de 13.213 fr. 58.

Troisième résolution

L'assemblée générale ratifie et confirme la nomination, aux fonctions d'administrateurs. de MM. Leygonie ⁶ et de Chazoulière ⁷.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme M. Pujol, commissaire aux comptes pour -l'exercice 1913 et M. François Macé, commissaire suppléant et fixe à 500 francs la rémunération de celui des commissaires qui fera et présentera le rapport.

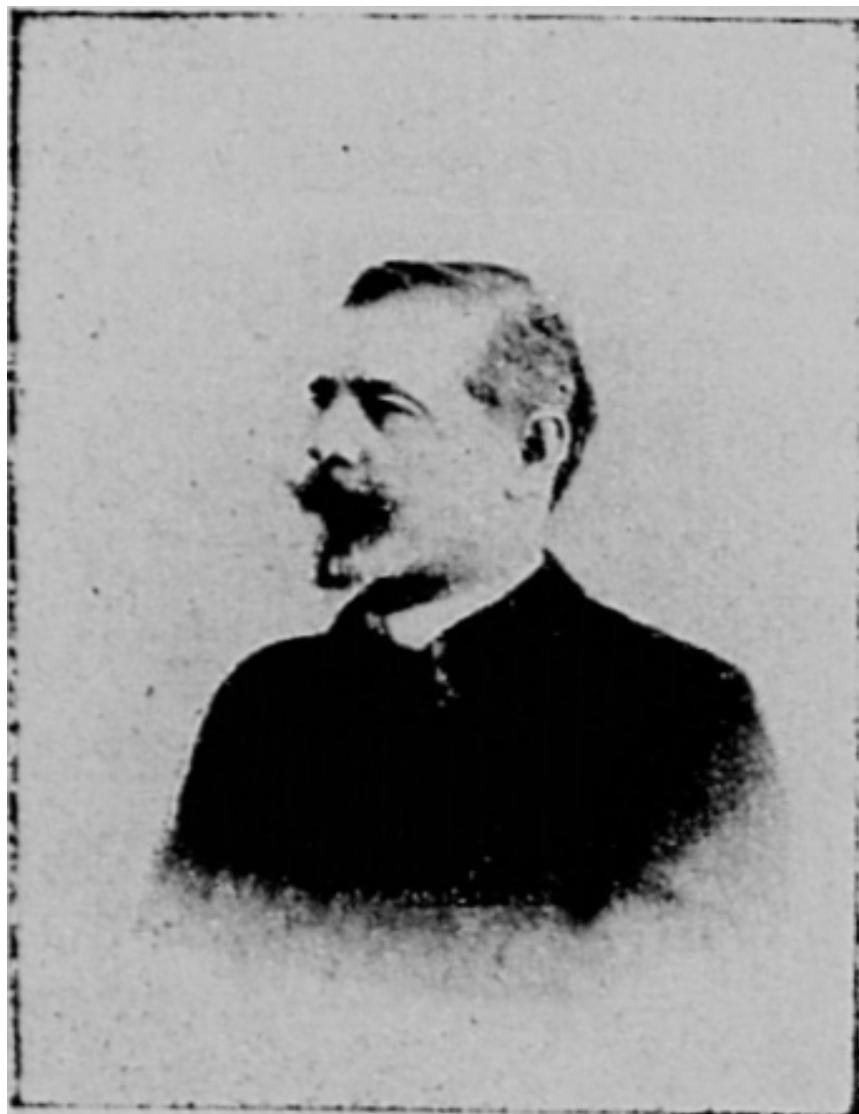
Cinquième résolution

L'assemblée donne à ceux de ses administrateurs, qui font partie d'autres sociétés, acte du compte-rendu, tel qu'il résulte, des comptes présentés, des marchés traités et intervenus avec une autre société ayant des administrateurs communs et leur donne, pour l'exercice en cours, les autorisations voulues par l'article 10 de la loi du 24 juillet 1867.

Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française
(*Les Annales coloniales*, 25 novembre 1913)

⁶ Jean-Baptiste-François-Théodore Leygonie : entrepreneur de transports, demeurant à Neuilly-sur-Seine (Seine), boulevard Inkermann, n° 43. Associé de Weigel, Leygonie et Cie (1913), au capital de 1,5 MF, Paris, rue du Bouloï, n° 22. Administrateur des Anciens Établissements H. Desmidt et Cie, Paris, 20-22, rue du Mail (1920) et des des Anciens Établissements Laperrière frères, Jeannin & Cie à Saint-Claude (Jura)(1923), toutes affaires de transports.

⁷ Adolphe de Chazoulière (1870-1943), lieutenant de dragons, marié en 1906 à Geneviève Cloquemin fille d'un administrateur-directeur de la Compagnie générale transatlantique. Représentant (ou allié ?) de la Banque Chopy & Gaillochet. En janvier 1911, il appartient au premier conseil de La Bodera (mines de plomb argentifère dans la région de Guadalajara, en Espagne), puis devient administrateur délégué adjoint de la Franco-Wyoming Oil (1912), administrateur de la Compagnie commerciale de l'AEF (1913), de la Société industrielle d'impression et de tissus d'art (1914) et de la Huelva Copper and sulfur Mines (réélu en 1920), président de la Cie minière de Guinée et de la Compagnie des mines de Sigiri, administrateur de la société Aux fabriques d'Aubusson (1923). Il est aussi commissaire aux comptes des trois Secours (assurances)(réélu en 1923).



M. Brandon

Cette compagnie, la dernière venue des sociétés gabonaises de commerce et de plantation, en est véritablement la doyenne puisqu'elle n'est, en réalité, que la continuation de la maison que dirigeait déjà, il y a trente ans, à Libreville, son administrateur délégué, M. Brandon, doyen lui-même des colons du Gabon.

Ce vieux colonial, ancien marin, bien connu de tous les Congolais, a été le témoin de toutes les péripéties qui ont marqué l'évolution du Congo français ; il en connaît les détails et souvent les dessous. Il est l'histoire vivante de la colonie et il s'en ferait volontiers l'historien ou le narrateur si sa modestie, d'une pari, et quelquefois aussi la fidélité à d'anciennes amitiés, le respect de vieilles confidences ne lui imposaient, trop souvent, une discrétion de bon aloi.

Arrivé au Gabon en 1879, M. Brandon y a passé 27 années de sa vie, avec de rares séjours en France. Explorateurs, gouverneurs, militaires, colons arrivent, stationnent plus ou moins longtemps, puis repartent : Brandon reste. Ceux qui arrivent le connaissent avant de débarquer ; ceux qui s'en vont emportent son souvenir durable. D'année en année, sa situation et son influence grandissent. Dans les conseils de la la colonie, sa parole prend toujours plus d'autorité : il a tant vu, entendu, appris et retenu !

Véritable fils de ses œuvres, dont l'expérience a servi à tant d'autres, parce que cette expérience était fille d'une action patiente et tenace, il se trouve mêlé à toute la vie du

Gabon et quand il y a des services à rendre, ce n'est jamais en vain qu'on fait appel à son dévouement patriotique.

Collaborateur de l'expansion territoriale et économique, M. Brandon le fut au plus haut point. Mention spéciale doit être donnée ici au concours personnel qu'il apporta à l'étude des voies ferrées dont cette malheureuse colonie a tant besoin et se trouve encore dépourvu. On connaît cette histoire : études du chemin de fer de Loango à Brazzaville qui, aujourd'hui, attend le vote d'un emprunt ; projet théorique d'une voie Gabon-Alima préconisé par M. P. Bourdarie ; étude sommaire et pratique par la mission Fourneau-Fondère d'une voie Libreville-Ouesso qui trouve maintenant sa place dans les plans actuels par l'exécution projetée d'un tronçon N'djolé-Kandjama, amorce de la voie ferrée du Nord. C'est à cette dernière mission que M. Brandon apporta le concours effectif de son expérience et de ses capitaux.

D'un document que le hasard a récemment placé sous nos yeux et qui porte la signature de M. Alfred Fourneau⁸, gouverneur des Colonies, nous extrayons ce passage, éloquent dans sa sobre précision :

« M. Brandon s'intéresse au premier titre au développement économique de notre Congo et il a toujours aidé de son expérience, de ses deniers, de son matériel toutes les entreprises qui avaient pour but d'y concourir. Comme chef de mission, j'ai contracté une dette de reconnaissance vis-à-vis de lui. car il n'a pas hésité à subventionner spontanément notre modeste expédition : il nous a permis ainsi de mener à bonne fin notre entreprise, sans que nous ayons eu besoin de faire appel à des subventions autres que celles qui nous avaient été accordées à notre départ. J'ignore la suite qui sera donnée aux grands projets de pénétration dans notre Congo français, mais je ne doute pas, monsieur le Ministre, que vous n'appréciiez connue il convient l'altitude qu'a prise M. Brandon dans la question, et le mouvement économique qu'il tend à créer en payant de sa personne et de son argent. »

Ceci se passait en 1898. Notons qu'en 1903, M. Brandon déposait des propositions en vue d'une réalisation prompte qui aurait permis au rail de rapidement arriver à Ouesso.

Faut-il, enfin, rappeler que, dans les circonstances délicates du règlement franco-anglais, la mission officieuse dont M. Brandon fut chargé à Liverpool, obtint des résultats pratiques intéressants et décisifs ?

On le voit, la part prise par M. Brandon dans la vie du Gabon est considérable. Et l'on comprend à merveille qu'il attache un haut prix à son titre de « doyen des colons du Gabon », titre que lui ont valu non pas seulement les longues années passées dans cette colonie, mais, mieux encore, les services nombreux et variés qu'il a su lui rendre.

Par quel caprice ironique de la destinée, ce pionnier, qui semblait tout désigné pour être l'un des premiers à bénéficier du brusque engouement dont le Congo français fut l'objet, il y a quinze ou seize ans, ce praticien, qui aurait pu apporter si utilement le concours de son expérience à l'un des groupements de capitaux qui jetèrent alors — un peu à l'étourdie — leur dévolu sur les richesses caoutchoutières réelles ou supposées de la colonie, ne figura-t-il pas au nombre des premiers titulaires des trente et quelques concessions entre lesquelles le gouvernement de la Métropole crut devoir partager presque tout le territoire accessible de l'ancien Gabon, du Moyen Congo, de la Sangha, de l'Oubangui et des Sultanats ? Il serait certainement trop long de l'expliquer ici, et l'intéressé lui-même nous en voudrait de le faire. Un litige administratif, tranché plus tard en sa faveur par une décision judiciaire, comme il l'avait été déjà par l'opinion de la presque unanimité des résidents français du Gabon — fonctionnaires aussi bien que

⁸ Alfred Fourneau : compagnon de Brazza, il devient d'administrateur d'Afrique et Congo, des Messageries fluviales du Congo et de la Société universelle de mines, industrie, commerce et agriculture (SUMICA)(1913). Nécrologie dans les *Les Annales coloniales*, 22 mai 1930.

colons — avait servi de prétexte à cet oubli volontaire. Quand il ne fut plus possible de lui opposer un grief mis à néant par les tribunaux, le moment opportun et favorable, qui eût permis une réparation éclatante et complète, était malheureusement passé. Néanmoins, on lui fit des promesses qu'il pouvait et devait supposer réalisables à bref délai.

D'une foi robuste dans la parole donnée, il attend, depuis dix ans, qu'il se rencontre un ministre décidé à faire enfin honneur aux engagements de deux au moins de ses prédécesseurs.

En attendant, Brandon dut se borner à maintenir, à accroître même, dans la mesure de ses modestes ressources, l'activité des transactions commerciales de sa maison. L'un des premiers après MM. Le Chatelier et Rousselot, il chercha à développer le commerce des bois du Gabon qui, de quelques tonnes seulement en 1897, en est arrivé aujourd'hui à alimenter un mouvement d'exportation de 100.000 tonnes. Il s'occupe également de la mise en valeur de ses plantations d'Owendo et des Deux-Rivières, dont il a obtenu la pleine propriété, et dont la dernière surtout semble destinée par sa situation topographique à un brillant avenir.

C'est seulement en 1909 qu'il put apporter ses établissements à une société anonyme dans l'espoir de leur assurer des ressources supérieures et un progrès plus rapide.

Nul doute que la Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale aux destinées de laquelle il préside, n'ait devant elle les plus belles espérances.

On aperçoit aisément son programme d'action économique à l'heure où la réalisation prochaine d'un emprunt de 175 millions et l'exécution d'importants travaux publics vont permettre l'essor de la colonisation française. Et, sans doute, pourrait-il lui suffire de doubler son capital pour pouvoir prendre la part qui lui revient dans le mouvement économique qui se dessine. Et quant à l'avenir, un avenir plus grand encore, qu'il nous suffise de rappeler que M. Brandon a apporté à cette compagnie des terrains qui la placent dans une situation des plus avantageuses et lui assurent un rôle capital dans la création de l'outillage économique du Gabon.

À cette société, dont les espérances immédiates étaient fondées sur l'extension du commerce des bois exploités directement par les indigènes en dehors des grandes concessions, sur les territoires restés ouverts au commerce libre, les circonstances n'ont guère été favorables. Il est vrai qu'au moment où elle s'est formée, on ne pouvait pas prévoir des événements tels que le transfert à une puissance étrangère de régions vers lesquelles l'administration française avait, deux ou trois ans auparavant, engagé son fondateur à porter ses efforts. On ne s'attendait pas davantage à des incidents tels que la brusque élévation du fret des bois et l'interruption prolongée pendant plusieurs mois des chargements de ce produit par les compagnies de navigation françaises et étrangères. Peut-être aussi l'élasticité des ressources financières de la nouvelle société n'était-elle pas suffisante pour faire face avec toute la vigueur désirable aux difficultés causées par ces cas de force majeure. Aussi, l'exportation de plus de 30.000 tonnes d'okoumé en trois ans, ne lui a-t-elle pas donné des bénéfices en rapport avec les efforts réalisés et avec les chiffres des affaires. Toujours est-il qu'elle a lutté avec courage contre la fortune adverse.

Que des combinaisons nouvelles viennent augmenter ses ressources, et nous la verrons certainement reprendre une part vraiment honorable et efficace dans le développement économique que l'exécution prochaine, espérons-le, du programme d'amélioration et de travaux, en ce moment soumis à l'approbation du Parlement, ne peut manquer d'assurer à la région gabonaise.

Promotion coloniale
(*Les Annales coloniales*, 12 mars 1914)

Grade de chevalier
Génichon (Camille), directeur de la Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française à Libreville (Gabon).

AU GABON
Une tournée du gouverneur Guyon
(*Les Annales coloniales*, 8 avril 1916)

[...] Au retour, le chef de la Colonie s'arrêta à la plantation des Deux-Rivières, où la Compagnie commerciale de l'A.-E.F. (ancienne maison Brandon) participe activement au développement de la culture du cacaoyer, du caféier et de l'ireh.

AU GABON
Une tournée du gouverneur Guyon
(*Les Annales coloniales*, 16 septembre 1916)

[...] Il fit ensuite escale à Owendo pour visiter le chantier de débitage des bois du pays qu'y installa la C. C. A. E. F., ancienne Maison Brandon. Le Gouverneur exprima à M. Génichon, directeur de cette vieille compagnie française, ses félicitations pour l'heureuse initiative dont il a fait preuve en la circonstance. [...]

La collaboration des Colonies au ravitaillement de la Métropole
(*Les Annales coloniales*, 7 juillet 1917)

La première réunion de la conférence coloniale instituée par le ministre des Colonies pour l'organisation et la mise en valeur des richesses coloniales s'est tenue dans le grand amphithéâtre de l'École coloniale, 1, avenue de l'Observatoire, samedi 30 juin, à quinze heures.

Tous ceux qui ont, dans ces trente dernières années, joué un rôle dans la constitution de notre domaine colonial, avaient été appelés par M. Maginot à cette conférence.

Parmi les personnalités présentes, citons :

Brandon, administrateur de la Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale

Jean Marie Charles AYMÉ DE LA CHEVRELIÈRE (Poitiers, 1858-Paris, 1930),
président

Fils d'un député des Deux-Sèvres.
Marié à une Dlle Séguier. Un fils : Jacques.

Saint-cyrien, capitaine de cavalerie.
Maire de Gournay (1893-1930),
conseiller général de Chef-Boutonne (1896-1928),
député des Deux-Sèvres (1898-1902).

Propagandiste en France du système Marconi de télégraphie sans fil, en contact avec la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Président de la Compagnie française maritime et coloniale de télégraphie sans fil (mai 1903),
au capital franco-anglo-allemand, mise sous séquestre en 1914, après s'être heurtée à la résistance des tenants du câble et au colbertisme industriel.

Administrateur de la [New African Company, Ltd](#) (1904),
de la [Compagnie occidentale de Madagascar](#) (juillet 1905),
de la [Compagnie de Mozambique](#) (1905),
Vice-président du Comité du commerce et de l'industrie d'Ethiopie (1905),
liquidateur de la [Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens](#) (1910),
Vice-président de la Compagnie générale de télégraphie sans fil (CSF) (1919),
Administrateur de la Société française radio-électrique,
de la Compagnie d'exploitation radioélectrique (suite de la Cie française maritime et coloniale de télégraphie), rebaptisée Compagnie radio-maritime (23 nov. 1921),
de la Compagnie franco-argentine de télégraphie sans fil (juin 1921),
de la Compagnie Radio-France (mai 1923),
de la manufacture de tapis [Aux Fabriques d'Aubusson](#) (1923),
de [L'Africaine](#) (mai 1924),
de la [Franco-Wyoming Oil Company](#) (déc. 1924),
de la [Société d'exploitation de Phu-Quoc](#) (1927)
de la Franco-Film (1927),
...

Chevalier de la Légion d'honneur comme capitaine de réserve (*JORF*, 13 mai 1910).
Avis de décès : *Le Journal des débats*, 25 février 1930.

Convocations en assemblées extraordinaires
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 4 août 1919)

Cie Commerciale de l'Afrique Equatoriale française. Le 8 sept., n'ayant pu avoir lieu le 28 juillet. Réduction du capital, augmentation du capital, rachats des parts.

Compagnie commerciale de l'Afrique Equatoriale Française
(*La Journée industrielle*, 12 septembre 1919)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 8 courant, ainsi que nous l'avons annoncé, a voté la réduction du capital de 1.150.000 fr. à 172.500 fr., puis son augmentation à 500.000 francs ; elle a décidé également la transformation en actions des parts

bénéficiaires. Les actionnaires recevront 3 actions nouvelles, de 100 fr. nominal, pour 20 anciennes et les porteurs de parts une action nouvelle pour 50 parts.

NÉCROLOGIE
M. Fernand Brandon
par Eugène Devaux
(*Les Annales coloniales*, 29 juillet 1921)

Nous apprenons avec regret le décès de notre ami M. Fernand Brandon, ancien administrateur délégué de la Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française et dont le successeur est M. Louis Paulin depuis le 1^{er} juillet 1920, date à laquelle le « doyen des colons au Gabon », fatigué par cinquante années de séjour en A. E. F., avait dû résigner ces fonctions.

Après les plus louables efforts pour la mise en valeur du Gabon par l'exploitation de ses forêts. M. Brandon avait contribué pour une large part à la mission d'études de M. Alfred Fourneau, gouverneur des colonies, pour la construction du chemin de fer N'jolé-Kandjama.

C'est à M. Brandon que l'on doit donc l'utilisation des bois du Gabon, la véritable richesse de ce pays.

La croix de chevalier de la Légion d'honneur si chichement distribuée aux véritables pionniers de notre empire colonial avait tardivement récompensé ce bon artisan de la colonisation française dont la mort laissera d'unanimes regrets dans le monde colonial.

Compagnie commerciale de l'Afrique Equatoriale Française
(*Le Courrier colonial*, 9 septembre 1921)

l'assemblée extraordinaire du 6 septembre a ratifié l'augmentation du capital de 1.500.000 francs à 2 millions de francs.

AEC 1922/247 — Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française (Anc. E^{ts} F. Brandon, 51, rue de Provence, PARIS (9^e).

Capital. — Sté an. f en 1909, 2 millions de fr.

Objet. — Import. et export. au Gabon et à la Côte d'Afrique. — Exploit. de plantations.

Exp. — Tous produits manufacturés.

Imp. — Bois, cacao, palmistes, etc.

Comptoirs. — Congo Libreville. — Usine à vapeur à Owendo.

Conseil. — MM. le baron [Charles] de la Chevrelière, présid. ; Pierre[-Eugène] de Caplane, Adolphe de Chazoulière, Maurice Superville ⁹, Ch Mascart ¹⁰, Jean Leygonie, admin. ; Louis Paulin, admin. dél. [futur dir. et adm. des Sultanats du Haut-Oubangui].

⁹ Maurice Superville (Bordeaux, 22 avril 1867-Saint-Médard-en-Jalles, 17 déc. 1942) : administrateur colonial, explorateur, puis homme d'affaires. Il fut impliqué dans une quarantaine de sociétés, depuis la Kotto en 1899 jusqu'à la Holding coloniale, qu'il présida. Voir [encadré](#).

¹⁰ Charles Mascart (1865-1935) : polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées, président des Sultanats du Haut-Oubangui (1917). Voir [encadré](#).

(*Les Annales coloniales*, 13 février 1922)

Par arrêtés du 23 décembre 1922, publiés au *J. O. de l'A.-E. F.* du 15 janvier 1922, MM. L. Wickers, Louis Paulin, Louis Véron, Julien Maigret sont autorisés à se livrer à l'exploration, aux recherches et à l'exploitation des mines en A.-O. F.

ARRIVÉE

Le vapeur *Tchad* de la Compagnie des Chargeurs Réunis, venant de la côte occidentale d'Afrique, est arrivé à Bordeaux le 10 courant à 4 heures du matin, avec 131 passagers et environ 520 tonnes de produits (caoutchouc, cacao, bananes, etc.).

Parmi les passagers, nous noterons M. le gouverneur Antonetti, rentrant en France en congé après un séjour de 28 mois à la Côte-d'Ivoire ; M. Louis Paulin, administrateur délégué de la Compagnie commerciale de l'A. E F., de retour d'une mission d'inspection au Gabon.

Gabon

Assesseurs près la Cour Criminelle de l'Afrique Equatoriale Française
(*Les Annales coloniales*, 6 février 1923)

... Gallier, gérant de la C. C. A. E. F....

Informations financières

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE
(*Les Annales coloniales*, 9 février 1923)

Cette société va procéder à l'émission de 200 obligations de 5.000 francs 6 % remboursables en 5 années.

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES.

(*L'Information financière, économique et politique*, 8 janvier 1924)
(*Le Journal des finances*, 18 janvier 1924)

[...] Elle a acquis, au début de l'an dernier, la maison de commerce exploitée à Libreville (Gabon) par la « Commerciale de l'Afrique équatoriale française » [CCAEF].
[...]

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE.

(*Le Journal des finances*, 8 février 1924)

Réunis le 29 janvier en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont reconnu sincère et véritable la récente augmentation du capital qui se trouvait porté de 15 à 20 millions de francs.

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 juin 1924)

Commerciale de l'Afrique Equatoriale Française. — L'assemblée ordinaire du 10 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1923 se soldant, après amortissement, par un bénéfice net de 323.805 fr.

GABON
LA VIE ADMINISTRATIVE
Conseil d'administration
(*Les Annales coloniales*, 23 septembre 1924)

Ont été nommés membres titulaires du conseil d'administration de la Colonie :
MM. de Bruchard, colon, et [de Lenfernat, agent général de la C. C. A. E. F.](#) ; et
membres suppléants : MM. Petit, exploitant forestier et Ferry, négociant.

(*Les Archives commerciales de la France*, 7 février 1925)

Paris. — Modification. — Soc.dite Cie COMMERCIALE de L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE (Anciens Établissements F. Brandon), 51, Provence. — Capital porté de 2.000.000 fr. à 3.500.000 fr. — 27 déc. 1924. — *Gazette du Palais*.

Commerciale de l'Afrique équatoriale française (Compagnie),
51, rue de Provence, Paris
(*Le Journal des débats*, 22 juillet 1927)

Émission, à 105 fr., de 20.000 actions nouvelles B de 100 francs, jouissance 1^{er} janvier 1927, réservée par préférence aux propriétaires des actions A et B actuellement existantes.

CURATELLE
AUX SUCCESSIONS ET BIENS VACANTS
(*JOAEF*, 15 avril 1928)

M. Mitouard (Marcel), mécanicien chez M. Defaye, décédé à Port-Gentil le 14 février 1928 ;

M. François (Victor), mécanicien de la C. C. A. E. F., décédé à Libreville le 1^{er} mars 1928 ;

Communiqué financier
COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE
(*La Journée industrielle*, 21 avril 1928)
(*Le Journal des finances*, 27 avril 1928)

L'assemblée générale ordinaire de cette société s'est tenue le 18 avril, sous la présidence de M. le baron [Charles] de la Chevrière.

Le rapport du conseil fait remarquer la constance de la progression des affaires et de l'activité sociales : production de bois, 21.993 tonnes contre 16.698 en 1920 ; tonnage prospecté sur la seule concession d'Adzebé dépassant 40.000 tonnes ; commencement d'exploitation sur une concession prise en gérance libre ; prospection très avancée d'une troisième concession ; commande d'un nouveau remorqueur de 100 HP qui est prêt, remplacement d'une locomotive.

Ventes et livraisons de 24.177 tonnes de bois contre 13.521 tonnes en 1926, produit de ces ventes, 18.045.975 contre 7.567.976 en 1926. Prix moyen des ventes à la tonne. 746 fr. 40 contre 626 fr. 10. Actif disponible, 7.720.130 fr. 09 contre 2.001.282 fr. 97 d'exigibilités pour un capital de 5.500.000 francs.

Depuis le 1^{er} janvier 1928, la société a reçu et vendu 5.390 tonnes de bois. Avant fin avril, est attendu un nouveau chargement de 3.700 tonnes, dont la bonne vente est assurée. L'exercice 1928 se présente donc avec une vente de 9.000 tonnes en quatre mois contre 24.177 tonnes en douze mois de 1927.

Les produits nets des exploitations se sont élevés à 6.537.945 fr. 05, plus 375.684 fr. 80 de l'exploitation du navire « H.-P. Carvin », plus 7.465 fr. 65 solde de prime d'émission, plus 10.820 fr. 55 de recettes diverses, au total 6.937.916 fr. 06 contre 548.521 fr. 07 de charges sociales. Les amortissements avant inventaire s'élevant à 1.295.517 fr. 47, les résultats de l'exercice sont donc de 5.092.876 fr. 92.

Le conseil propose d'affecter aux amortissements ordinaires 3 millions et de répartir le solde comme suit : 5 % à la réserve légale, 104.643 fr. 84 ; 6 % aux actions (dividende statutaire), 330.000 fr. ; 10 % au conseil, 165.823 fr. 30, resterait 1 million 492.403 fr. 78, auxquels s'ajoute le report précédent de 325.841 fr. 57, soit 1.686.651 fr. 35, sur lesquels il serait affecté 9 % aux actions (dividende supplémentaire), soit 435.000 francs, un million à une réserve spéciale et le solde, 393.251 fr. 35, reporté à nouveau.

Déduction faite de l'acompte de 6 francs déjà payé aux actions, il resterait 9 francs à payer par action, soit, nets d'impôts : 7 fr. 197 par action au porteur et 7 fr. 38 par action nominative, payable le 1^{er} mai, à la Banque Intermédiaire de Paris, 13, rue Lafayette.

Le conseil propose en outre, si ses précédentes propositions sont acceptées, de réunir sous peu une assemblée extraordinaire qui décidera d'incorporer au capital social le montant de la réserve spéciale d'un million prélevé sur les bénéfices de l'exercice, ce qui permettra de distribuer gratuitement deux actions nouvelles B du nominal de 100 francs, jouissance 1^{er} janvier 1928, par onze actions anciennes A ou B, indifféremment.

Toutes ces propositions ont été votées à l'unanimité. M. Charles Lefèvre a été nommé administrateur et M. de Caplane, administrateur sortant, a été réélu.

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 avril 1928)

L'assemblée générale ordinaire de la Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française s'est tenue le 18 avril. Voici le rapport du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, le bilan, le compte de profits et pertes, le compte d'exploitation forestière et les résolutions qui ont été soumis aux actionnaires à cette assemblée.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1927.

Avant d'aborder l'exposé de nos opérations en 1927, nous vous prions de vouloir bien vous recueillir avec nous pour adresser un suprême adieu à la mémoire de M. Alfred de Lenfernat, notre agent général en Afrique, décédé à Paris, à l'âge de trente six ans, le 18 février écoulé, douze jours exactement après son arrivée du Gabon, où il venait d'accomplir un nouveau séjour de deux ans et demi.

Vous comprendrez notre émotion en évoquant devant votre assemblée — où nous espérions tant le voir à nos côtés — le souvenir de notre regretté collaborateur, et partagerez la profonde tristesse dont nous sommes pénétrés en ce jour.

Nous eussions été heureux et fiers de lui décerner, au cours de cette assemblée, les éloges qu'il méritait si parfaitement et de lui témoigner notre reconnaissance pour l'abnégation dont il venait de faire preuve en refusant, malgré nos avis pressants et en dépit des conseils de son docteur, de quitter son poste où le retenait le soin de vos affaires.

Sa disparition nous prive d'un chef exemplaire, qui joignant aux plus beaux dons de l'esprit les plus nobles qualités de l'âme, et d'un associé de très grande valeur, dont les conceptions hardies et nettes, servis par une vaillance et une activité véritablement prodigieuses, ont assuré le succès de votre entreprise, qu'il commandait en Afrique depuis 1922. Nous avions pour lui une amitié et une admiration sans bornes.

Il laisse d'unanimes regrets parmi tous ceux qui l'ont connu et nous n'en voulons pour preuve que les touchantes condoléances reçues de toutes parts, et particulièrement de la colonie, où il a laissé une réputation qui lui survivra longtemps.

C'est en votre nom, comme au nom de votre conseil d'administration, que nous renouvelons à sa famille l'expression de nos sentiments profondément attristés et que nous nous inclinons devant M^{me} de Lenfernat, sa veuve, en la priant de trouver ici l'assurance que nous partageons sa grande douleur.

Nous vous demandons également de vous associer à nous pour adresser des remerciements bien sincères à tous ceux qui ont bien voulu nous manifester leur sympathie dans les moments si pénibles que nous avons vécus.

Votre compte de profits et pertes totalisé au crédit :

1° Le produit net des exploitations forestières	6.537.945 05
2° Le produit net de l'exploitation du navire « M.-P. Carvin »	375.684 80
3° Leo reliquat sur la prime d'émission de la dernière augmentation de capital	
7.465 65	
4° Les recettes diverses	16.820 56
Ensemble Fr. 6.937.916 06	
De ce chiffre, il y a lieu de déduire :	
1° Les charges sociales	548.521 67
Reste	6.359.394 39
2° Les amortissements avant inventaire	1.296.517 47
Le résultat de l'exercice ressort ainsi à	5.002.876 92
Nous vous proposons :	
D'affecter aux amortissements ordinaires	3.000.000 00
De répartir et d'affecter le reste	2.002.876 92
comme suit :	
1° 5 % à la réserve légale	104.643 81
Reste	1.988.233 08
2° 6 % aux actions (intérêt statutaire)	330.000 00

Reste	1.658.233 08
3° 10 % au conseil d'administration	165.823 30
Reste	1.492.409 78
auquel s'ajoute le report de l'exercice précédent, soit	395.841 57
Total	1.888.251 35
4° 9 % aux actions à titre de dividende supplémentaire	400.000 00
Reste	1.393.251 35
Réserve spéciale	1.000.000 00

Le solde disponible appartenant aux actionnaires, soit 303.251 35 serait reporté à nouveau.

Le dividende brut ressortirait ainsi à 15 francs par action.

Déduction faite de l'acompte de 6 francs payé le 9 janvier 1928, il resterait à distribuer brut : 9 francs qui seraient payés à partir du 1^{er} mai 1928, aux guichets de la Banque Intermédiaire de Paris, 13, rue La-Fayette, Paris, sous déduction des impôts, soit net :

7 fr. 197 pour les actions au porteur, contre remise du coupon 6 ;

7 fr. 38 pour les actions nominatives, sur présentation des certificats

Si vous acceptez, comme dit ci-dessus, l'affectation à une réserve spéciale de la somme de 1 million de francs, prélevée sur les bénéfices de l'exercice, nous vous réunirons dans un délai très rapproché, en assemblée générale extraordinaire, pour vous demander d'incorporer au capital social le montant de cette réserve spéciale, ce qui nous permettra de vous distribuer gratuitement 2 actions nouvelles « B » au nominal de 100 francs, jouissance 1^{er} janvier 1928, contre 11 actions anciennes « A » ou « B », sans distinction de catégorie.

La Compagnie prendrait à sa charge le montant de taxe sur le revenu à laquelle cette répartition donnerait lieu.

Nous croyons devoir vous rappeler :

1° Qu'en exécution de la décision prise par le conseil d'administration dans sa séance du 9 juin 192, en vertu de l'autorisation à lui donnée par une assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 1919, votre capital social a été porté de 3.500.000 fr. à 5.500.000 fr., par la création de 50.000 actions nouvelles de 100 francs, de la catégorie « B », portant Jouissance du 1^{er} janvier 1927 et émises au prix de 900 francs, soit le pair de 100 francs, augmenté d'une prime de 5 fr.

Cette augmentation de capital a été déclarée définitivement réalisée par votre assemblée générale extraordinaire du 6 août 1927.

2° Que votre conseil d'administration a reçu de votre assemblée générale extraordinaire du 24 décembre 1927 l'autorisation de porter, en une ou plusieurs fois, votre capital social de 5.500.000 fr. à 50.000.000 de francs, par la création d'actions de numéraire de la catégorie « A » ou de la catégorie « B » ou des deux catégories, étant précisé que ces actions ne pourraient, en aucun cas, être des actions de priorité.

Dans leurs assemblées spéciales tenues ce même jour, les porteurs d'actions B et d'actions A ont ratifié, en tant qu'elles les concernaient, les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire précitée.

Parmi les modifications apportées à vos statuts, en application des résolutions prises par cette assemblée, celles concernant l'article 8 appellent deux remarques importantes :

1° Elles rétablissent le droit, pour les anciens actionnaires, de souscrire par préférence les actions à provenir des émissions nouvelles, alors que précédemment ces actions restaient à la disposition du conseil.

2° Elles placent sur le même pied d'égalité les porteurs d'actions A et les porteurs d'actions B qui pourront dorénavant exercer leur droit préférentiel sur chaque catégorie

d'actions nouvelles, proportionnellement au nombre total d'actions anciennes possédées, que celles-ci soient des actions A des actions B.

Le bilan que nous vous présentons aujourd'hui vous permet d'apprécier la situation prospère de votre Compagnie. Afin de donner aux résultats qu'il exprime leur véritable relief, nous fait apparaître, pour ordre, les nouveaux postes ou chapitres suivants

1° Droits d'exploitation sur 17.500 hectares : 1 franc.

Ce poste enregistre en première colonne une somme de fr. 628.005 00
comprenant les dépenses engagées en 1927 sur les concessions dont nous avons la gérance libre : 600.000 fr. 00

Cette gérance s'exerçait à fin 1927 sur une superficie de 17.500 hectares contre 15.000 hectares l'année dernière.

Les conditions auxquelles elle nous a été consentie stipulent à notre charge, en sus des frais ordinaires afférents à l'exploitation, le paiement d'une redevance de 2 1/2 % sur le prix de vente CIF des bols exportés de ces concessions.

Nous nous sommes engagés, d'autre part, à servir aux lieu et place de l'une des sociétés cédantes dont elle avait la charge.

2° Frais d'établissement d'une palmeraie dans l'île de Ningué-Ningué : 1 franc.

Ce poste figure en première colonne pour 199.665 66.
comprenant les dépenses faites pour la création sur la propriété que votre Compagnie possède dans l'île de Ningué-Ningué, d'une palmeraie dont l'exploitation est susceptible de devenir une branche intéressante de votre entreprise.

3° « Mécanicien-Principal-Carvin » :

Sous le titre « Aménagements nouveaux, révision complète du navire et solde de la visite de quatre ans » apparaît en première colonne une somme de 305.300 30

Elle représente

a) La solde des frais de la visite de 4 ans passée en 1925 et imputables aux exercices 1926, 27, 28, 29, soit 105.300 30

b) Le coût, évalué forfaitairement, des installations nouvelles sur le pont et dans les cales, de la révision totale de la machine et des chaudières et de la remise en état complète du navire 200.000 00

305.309 30

Ces travaux ont augmenté, non seulement la valeur intrinsèque de votre navire, mais surtout sa valeur commerciale, par le seul fait que sa vitesse se trouve depuis considérablement accrue (le gain représente près de 2 nœuds),

4° Approvisionnements Fr 1 00

Sous le titre « Outillage, petit matériel et pièces de rechange en magasin au 3 décembre 1927 » figure en première colonne seulement une somme de 150.510 55

représentant la valeur au 31 décembre du petit matériel en question, dont la mise en service pouvait être considérée comme imminente à cette époque.

Le montant total de ces différents postes s'élève à 1.296.520 57

Il ressort à votre bilan pour 3 francs.

Notre conseil a estimé prudent, par raison de bonne administration, d'amortir avant inventaire la différence, soit 1.296.517 fr. 57.

Malgré la charge qu'il a ainsi supportée pour sa part, le compte général des exploitations forestières accuse un bénéfice de fr. 6.537.945 05

Ce résultat, qui dépasse sensiblement nos espérances, démontre l'excellence des méthodes employées par M. de Lenfernat et l'intensité de l'effort qu'il a fourni avec l'aide dévouée de tous ses collaborateurs.

Cet effort a porté non seulement sur la production, dont le chiffre est passé à 21.993 tonnes, contre 16.098 en 1926, mais encore sur la préparation des coupes destinées à être entreprises en 1929 et 1930 et dont la prospection était terminée au 31 décembre dernier. Le tonnage ainsi prospecté sur notre concession d'Adzébé dépassé 40.000 tonnes. De plus, une petite exploitation est déjà amorcée sur l'une des deux concessions dont nous avons la gérance libre, l'autre fait l'objet d'une prospection minutieuse qui nous permettra sous peu de nous y établir.

*
* * *

Nous vous informons que pour renforcer nos moyens de transport en rivière, nous avons commandé un remorqueur de 100 HP moteur Kromhout, que nous appellerons *L'Alfred-de-Lenfernat*, en souvenir de notre cher agent général.

Ce remorqueur est prêt ; il sera embarqué sous peu, et sa mise en service allégera la tâche du *Francois-Frédéric* (80 HP), qui, depuis le mois de novembre 1923, assure la descente de nos radeaux.

Nous avons remplacé par une neuve, de même puissance, notre ancienne pinasse de 5 HP, dont la valeur à été passée pour amortissement au débit de votre compte d'exploitation.

Enfin, nous avons également remplacé par une machine neuve la dernière locomotive que nous avions achetée en 1926.

Cette locomotive — dont notre agent général n'était pas satisfait — a été reprise par notre fournisseur qui nous en a remboursé intégralement le prix d'achat.

*
* * *

Au cours de l'exercice 1927, nous avons vendu et livré 24.177 t. 308 de bois, contre 13.521 tonnes en 1926.

Le produit brut de ces ventes s'est élevé à 18 millions 45.975 francs contre 7.067.975 francs pour la période correspondante en 1926.

Le prix moyen à la tonne ressort à 746 fr. 40 en augmentation de 106 fr. 20 sur celui obtenu l'année précédente. Le marché de l'okoumé s'est montré particulièrement actif en 1927 et nous sommes très satisfaits des prix que nous avons obtenus pour nos bois, dont la qualité est toujours appréciée de la clientèle.

Le développement de notre activité a eu son heureuse répercussion sur notre situation financière. Comme vous le pouvez voir à notre bilan, nos disponibilités caisse et banque atteignaient en fin d'exercice 2.499.126 fr. 12 représentés, jusqu'à concurrence de 2.000.000 de francs par le montant de votre dernière augmentation de capital, dont le produit se retrouve intact à cette date.

Ainsi se trouve atteint le but en vue duquel nous avons réalisé cette augmentation de capital qui était précisément destinée à nous fournir l'aisance de trésorerie que nous recherchions.

Cette situation s'est encore trouvée renforcée au début de l'année 1928 par suite de l'encaissement, dans le courant du mois de février, du montant de la vente des 430 tonnes de bois à bord des *s/s Carvin* et *Sierra Nevada*, estimées dans le bilan à 210.000 francs. Cette vente a laissé un produit net supérieur à notre estimation basée sur le prix de 500 francs la tonne.

Comme vous le verrez en examinant le bilan, l'actif disponible réalisable s'élève à 7.720.130 fr. 60, alors que les exigibilités, y compris les provisions diverses, ne figurent au passif que pour 2.001.282 fr. 07.

Cet actif réalisable comprend pour 1.112.500 fr., les 4.450 tonnes de bois composant votre stock en Afrique au 31 décembre.

En évaluant ces bois à 250 francs la tonne, nous avons réservé une marge très prudente sur le cours auquel nous les réalisons.

*
* *

L'exploitation de votre navire *M.-P. Carvin* a donné en 1927 de bons résultats.

Le bénéfice des trois voyages qu'il a accomplis dans le courant de l'année se chiffre par 375.684 fr. 80.

Grâce à sa plus grande vitesse et à la rapidité avec laquelle il accomplit ses opérations, tant à la colonie que dans les ports européens, la durée moyenne de ses voyages est tombée de 110 jours à 90 jours.

Au 31 décembre, le *Carvin* était sur le point de terminer son 4^e voyage pour l'année. Nous n'en avons pas escompté le profit. Il figurera donc au crédit de l'exploitation du bateau en 1928.

*
* *

À titre de renseignements, nous vous informons que, depuis le 1^{er} janvier 1928 à ce jour, nous avons reçu et vendu, à des prix satisfaisants, outre les 4.300 tonnes d'okoumé dont il vient d'être ci dessus question, 1.000 tonnes (chiffre rond) sur les 4.450 tonnes de votre stock au 31 décembre.

Nous attendons avant la fin du mois le s/s *Carvin* qui nous porte 3.700 tonnes environ d'okoumé (son plein), dont la bonne vente est assurée.

Si nous faisons, de plus, état des indications reçues de la colonie et ayant trait au rendement de nos exploitations, il nous est permis d'augurer très favorablement des résultats de l'exercice en cours.

*
* *

Conformément à l'article 90 des statuts, fixant le mode de renouvellement de votre conseil d'administration, nous vous demandons de nommer un administrateur en remplacement de M. de Caplane, membre sortant, comme étant le plus ancien des administrateurs à renouveler par roulement.

Nous vous rappelons que M. de Caplane est rééligible et qu'il se représente à vos suffrages.

Nous vous demandons de nommer des commissaires aux comptés pour l'exercice 1928 et de fixer leurs émoluments.

M. Poumeroulie, commissaire titulaire, et M. de Champeaux ¹¹, commissaire suppléant, se représentent à nouveau à vos suffrages.

Nous vous demandons également de renouveler les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

¹¹ M. de Champeaux : scrutateur à l'assemblée générale de 1925 de la Compagnie nosybénne d'industries agricoles, comme représentant de la Banque intermédiaire (Caplane), et, semble-t-il, administrateur, puis président de la Société de plantations et d'exploitations coloniales à Bingerville (Côte d'Ivoire).

Nous vous prions d'associer vos remerciements à ceux que nous adressons à notre directeur en Afrique, M. Lasne ¹², et à ses collaborateurs, ainsi qu'à notre directeur de Paris et à ses employés du siège social pour les preuves de dévouement qu'ils ne cessent de nous donner.

RAPPORT DU COMMISSAIRE DES COMPTES

RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire des comptes, approuve ces rapports en toutes leurs parties, ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1927, tels qu'ils lui sont présentés.

En outre, elle donne *quitus* et décharge aux administrateurs pour la gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, approuvant l'affectation et la répartition des bénéfices proposés par le conseil d'administration, fixe à 15 francs par action le dividende brut à repartir pour l'exercice écoulé.

Un acompte de 6 francs, ayant déjà été mis en paiement, le solde, soit 9 francs, sera payable à partir du 1^{er} mai 1928 (sous déduction des impôts) contre la remise du coupon n° 6 pour les actions au porteur, et sur la présentation des certificats pour les actions nominatives, à la Banque intermédiaire de Paris, 13, rue La-Fayette, à Paris.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité,

Troisième résolution

L'assemblée générale, procédant au renouvellement partiel du conseil d'administration réélit M. P.-E. de Caplane, administrateur sortant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme, comme administrateur de la société, M. Charles Lefèvre.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité,

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme, pour l'exercice 1928, comme commissaire des comptes titulaire, M. Poumeroulie et comme commissaire des comptes suppléant, M. de Champeaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Avant de mettre aux voix la sixième résolution, M. le président fait à l'assemblée, au nom du conseil d'administration, le compte rendu prescrit par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Ce compte rendu terminé, M. le président met aux voix la résolution suivante :

¹² Ancien adjoint de 1^{re} classe des services civils de l'Afrique équatoriale française (*Les Annales coloniales*, 10 avril 1913). Avis de décès ci-dessous (*Le Journal des débats*, 31 juillet 1929).

Sixième et dernière résolution

L'assemblée générale reconnaît que le conseil d'administration lui a fait le compte rendu prescrit par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et donne, à nouveau, aux administrateurs l'autorisation prévue au dit article sous les conditions fixées par la loi sus-énoncée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(Les Archives commerciales de la France, 25 mai 1928)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE (Anciens Établissements F. Brandon), 51, Provence. — Capital porte à 6.500.000 francs. — 10 mai 1928. — *Journ. Spéc. Sociétés* (Pub. du 15 mai 1928.)

Bulletin des annonces légales obligatoires du lundi 11 juin 1928
(Cote de la Bourse et de la banque, 13 juin 1928)

Compagnie Commerciale de l'Afrique équatoriale française (Anciens Établissements F. Brandon). — Cotation des 10.000 actions nouvelles B de 100 fr.

Publicité
(Les Annales coloniales, 19 novembre 1928)

**COMPAGNIE COMMERCIALE
DE
L'AFRIQUE
ÉQUATORIALE
FRANÇAISE**

(Anciens Etablissements F. BRANDON)

Société Anonyme au capital de 6.500.000 francs

Siège Social :
**51, Rue de Provence
PARIS (IX^e)**

R. C. S. Seine 110.984
Téléphone : TRUDAIN 31-30
Adresse télégraphique : OKOUMÉ-PARIS 22

**Exploitations Forestières
au Gabon**
(RÉGION DE LIBREVILLE)

BOIS D'OKOUMÉ
provenant directement des
concessions de la Société

COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE
(*Le Journal des débats*, 30 avril 1929)

Les comptes de l'exercice 1928 ont été approuvés par l'assemblée du 27 avril. Le bénéfice net ressort à 5 millions 236.561 francs. Le dividende a été fixé à 20 francs brut par action. Une assemblée extraordinaire se tiendra ultérieurement en vue de la distribution d'une somme de 1 million 500.000 francs à prélever sur les réserves pour la répartition d'actions gratuites aux actionnaires, à raison de 3 pour 13.

(*Les Archives commerciales de la France*, 28 mai 1929)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE (Anciens Établissements F. Brandon), 51, Provence. — Transfert du siège 5, Boudreau. — 27 avril 1929. — *Journ. spéc. soc.* (pub. du 17 mai 1929).

NÉCROLOGIE
Jean Lasne
(*Le Journal des débats*, 31 juillet 1929)

On annonce la mort de M. Jean Lasne, agent général de la Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française, membre du conseil du gouvernement du Gabon, décédé à l'âge de quarante-six ans.

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE
ÉQUATORIALE FRANÇAISE
(*Le Journal des finances*, 13 septembre 1929)

Le 27 septembre 1929, réduction du droit de rote des actions « A », augmentation du capital par la remise gratuite de trois actions « B » nouvelles pour treize actions anciennes « A » ou « B ».

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE
ÉQUATORIALE FRANÇAISE
(*Le Journal des finances*, 22 et 24 novembre 1929)

L'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 1929 a décidé l'incorporation au capital d'une somme de 1.500.000 francs prélevée sur les réserves. Cette somme sera représentée par 15.000 actions de 100 fr., série B, lesquelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires anciens à raison de : 3 actions nouvelles B pour 13 actions anciennes A ou B (ou des deux catégories).

L'opération aura lieu à partir du 2 décembre 1929. contre remise du coupon n° 10 des actions anciennes.

DEUIL
(*Le Journal des débats*, 25 février 1930)

Nous apprenons la mort du baron de La Chevrelière, ancien député et conseiller général des Deux-Sèvres, maire de Gournay, chevalier de Légion d'honneur, à l'âge de 71 ans.

Pierre Eugène de CAPLANE (1877-1944), président

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE
ÉQUATORIALE FRANÇAISE
(*Le Journal des finances*, 21 février 1930)

Le marché de l'action Commerciale de l'Afrique équatoriale française a fait preuve de quelque animation mercredi, sur l'annonce de l'introduction au Parquet qui doit être effectuée vendredi.

LES COLONIALES
Commerciale française de l'Afrique équatoriale
(*Le Journal des finances*, 11 mai 1930)

Les origines de la Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française remontent, à 1909, date à laquelle elle prit la suite des Anciens Établissements F. Brandon, maison d'importation et d'exportation établie à Libreville. Son histoire pendant les dix premières années de son existence est caractérisée par une suite de mécomptes qui nécessitèrent, en 1919, une réduction radicale du capital de 1.150.000 francs, chiffre originel, à 172.500 fr. Cette opération draconienne fut suivie d'une première réaugmentation du fonds social à 500.000 francs.

Peu de temps après, la société passa sous le contrôle d'un groupe nouveau qui mit en pratique, dans la gestion de l'affaire, des méthodes plus rationnelles. Abandonnant délibérément les exploitations commerciales, la nouvelle direction concentra l'activité de la société dans la mise en valeur, systématiquement poursuivie, des concessions forestières qui lui avaient été accordées.

La réalisation de ce programme, qui semble avoir été poursuivie avec habileté, comme on pourra en juger par les résultats obtenus, nécessita plusieurs augmentations du capital : 1^o en 1921, celui-ci fut porté à 1 million, puis à 1.500.000 francs ; 2^o en 1924, à 3.500.000 francs ; 3^o enfin, en août 1927, à 5.500.000 francs.

Dès 1924, les résultats devinrent bénéficiaires et permirent d'ouvrir l'ère des dividendes. Ils progressèrent extrêmement rapidement par la suite, pour atteindre, pendant les deux derniers exercices, des chiffres réellement impressionnantes, par rapport au montant du capital :

Exercices	Bénéfices	Amortiss. et rés.	Montant distribué	Div. par action
	(En 1.000 francs)			
1926	1.571	934	210	6
1927	6.389	5.400	825	15
1928	7.126	5.551	1.300	20

De 1926 à 1927, les bénéfices ont donc quadruplé, permettant au conseil de doubler le dividende tout en portant aux fonds d'amortissements et de réserves les 4/5 des profits de l'exercice, soit, en une seule année, une somme égale au montant du capital. Les fonds de prévoyance ont pu être dotés dans une proportion aussi importante en 1928, tandis que les dividendes étaient portés de 15 à 20 francs.

Ceux-ci n'absorbaient que le 1/5 des bénéfices. Mais la société a choisi, pour rémunérer plus largement son capital, une méthode indirecte : elle a procédé à des distributions de réserves sous forme d'actions gratuites. Une première fois, en 1928, les actionnaires reçurent 2 actions nouvelles pour 11 actions anciennes possédées, ce qui correspondait à une distribution de 5 million de réserves ; en 1929, ils ont reçu 3 actions nouvelles pour 13 anciennes, c'est-à-dire que 1.500.000 francs de réserves ont été distribuées. À la suite de ces opérations, le capital s'est trouvé porté à 8 millions en 80.000 actions de 100 francs, dont 5.000 A (5 voix) et 75.000 B (une voix).

Malgré le montant peu élevé du dividende, les actionnaires ont donc bénéficié d'avantages substantiels, puisque le porteur de 11 actions en 1927 se trouve actuellement possesseur de 16 actions, sans bourse délier.

On peut s'étonner, dans ces conditions, que l'action Commerciale Française de l'Afrique équatoriale, qui a valu plus de 1.100 francs l'an dernier, se traite maintenant à 435. Sur cette base, l'affaire se trouve évaluée à 34.800.000 francs seulement, chiffre extrêmement bas si on le compare à celui des bénéfices réalisés en 1928 (plus de 7 millions).

Cette dépréciation, en apparence paradoxale, des actions de la société, pourrait d'abord être expliquée en partie par les conséquences boursières de la méthode choisie par le conseil pour rémunérer le capital. C'est ainsi que les conditions dans lesquelles ont été distribuées les actions gratuite (2 pour 11, 3 pour 13) ont amené les petits porteurs à réaliser leurs droits, puis, dans bien des cas, à vendre leurs titres après l'opération. D'autre part, la création périodique de nouvelles actions, si elle provoque une vive tension des cours à la veille des opérations, a pour inconvénient d'amener ensuite sur le marché des paquets d'actions nouvelles dont l'absorption n'est pas toujours très aisée, surtout quand il s'agit, comme c'est le cas ici, d'une valeur dont le marché est assez étroit. Il en résulte de larges oscillations et, pendant certaines périodes, une profonde dépression des cours.

Cette explication n'est cependant pas suffisante. En effet, nous sommes actuellement à la veille de la publication des comptes de l'exercice 1929, et il serait normal que le marché, s'il escomptait pour cet exercice des résultats aussi favorables que ceux des années précédentes, commence à tenir compte de l'éventualité d'opérations comparables à celles qui ont été réalisées en 1928 et 1929. Or, tout au contraire, les cours manifestent une tendance plus marquée à fléchir depuis quelques semaines.

Les choses se passent comme si l'on craignait précisément une importante diminution des bénéfices. Nous pensons que ces craintes sont exagérées : une information précisait récemment que les ventes d'okoumé avaient été de 30.000 tonnes en 1929 contre 28.162 tonnes en 1928 ; même en admettant que les prix de vente

aient fléchi, que les frais aient augmenté, il semble qu'on puisse s'attendre à des résultats sensiblement équivalents à ceux de l'an dernier.

Mais en sera-t-il de même pour les prochains exercices ? Peut-être est-il prudent de se montrer moins affirmatif à ce sujet : en effet, il faut bien, pour une affaire de ce genre, se poser la question de la durée de l'exploitation. L'importance des affectations faites aux comptes de prévoyance pendant les deux derniers exercices montre bien, d'ailleurs, que le conseil lui-même considère jusqu'à un certain point les bénéfices obtenus comme exceptionnels.

Il faut savoir, en effet, que, au moment où l'activité de la société fut délibérément orientée vers l'exploitation forestière, la Compagnie Commerciale de l'Afrique équatoriale française ne possédait qu'une seule concession directe, celle d'Adzébé, d'une superficie de 10.000 hectares ; elle disposait, en outre, de trois concessions en gérance : Ognognie (10.000 hectares) ; Kango (7.500 hectares) et Muny (12.500 hectares).

La concession d'Adzébé est la seule qui ait été jusqu'ici exploitée. De 1919 à 1927, on en avait tiré 70 000 tonnes. Après les extractions intensives de 1928 et 1929 (28.000 et 30.000 tonnes), les ressources de cette concession doivent être à peu près épuisées. Il va donc falloir que la société transporte maintenant son activité sur les autres concessions. Certaines de celles-ci, et en particulier celle d'Ognognie, sont déjà entièrement prospectées ; mais même en admettant que ses ressources en okoumé soient les mêmes que celles d'Adzébé, il convient d'abord de remarquer que c'est une concession en gérance, et non plus une concession directe : les profits nets seront donc sensiblement moindres.

D'autre part, le transport du centre de l'activité sociale d'Adzébé aux autres concessions va nécessiter de nouvelles acquisitions de matériel. Il faut donc prévoir une période de transition, plus ou moins longue, pendant laquelle les résultats seront moins brillants.

C'est sans doute en prévision de ces événements que les cours de l'action Commerciale de l'Afrique équatoriale française sont actuellement dépréciés. Avant de pouvoir déterminer dans quelle mesure cette dépréciation est exagérée, il conviendrait de savoir avec précision dans quelles conditions la nouvelle exploitation en gérance pourra s'établir, et quelles sont les ressources prospectées des autres concessions.

Il faut reconnaître cependant que la Compagnie se trouve en excellente posture au moment où elle va avoir à étendre à de nouveaux champs d'épreuves les méthodes qui ont été couronnées de succès dans l'exploitation d'Adzébé. Elle conserve au point de vue commercial le bénéfice de ses relations, et, au point de vue des transports, l'organisation rationnelle qu'elle a mise sur pied, et dont l'élément principal est le navire (*Mécanicien-Principal-Carvin*) qu'elle possède pour le transport de ses bois en Europe. Sa situation financière est parfaitement saine. Toute la partie de son actif qui représente le matériel d'exploitation de la concession d'Adzébé (2.597.263 francs) est aujourd'hui entièrement amorti, grâce à l'existence au passif d'un poste amortissements qui s'élève à 4.640.000 fr. ; quant à la trésorerie, elle est assez largement pourvue — 7.702.497 fr. en Caisse et banques pour faire face à 2.259.322 fr. de créateurs — pour permettre à la société de faire, sans nouvel appel de fonds, l'acquisition du matériel nouveau nécessaire à la mise en exploitation des autres concessions.

L'avenir se présente donc sous un aspect encourageant : mais il faut s'attendre à ce que les résultats des prochains exercices se ressentent de l'effort que va devoir fournir la société. ; on ne peut oublier, en effet, que la mise en exploitation d'Adzébé, qui a fourni de si brillants résultats en 1926-28, avait nécessité de longues années de préparation.

Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juillet 1930)

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 1^{er} juillet 1930, sous la présidence de M. P.-E. de Caplane, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1929.

Le produit net des exploitations forestières s'est élevé à fr. 6 084.065 55

auquel s'ajoutent le produit de l'exploitation du *M.-P Carin* et les intérêts créditeurs, pour 503.242 20

Total 6.537.307 75

Déduction faite des charges sociales, ordinaires et extraordinaire., soit 956.856 55 et des amortissements avant inventaire, soit. : 1.270.467 99

2.227.326 54

auquel s'ajoute le report de l'exercice 1928, soit 399.511 21

L'ensemble forme un solde disponible de fr. 4.709.492 42

Le conseil a proposé l'affectation de 500 000 fr. aux amortissements ordinaires, la création d'une réserve spéciale de 1 million, la répartition d'un dividende de 25 francs et le report à nouveau de 200.045 fr. 15.

Ce dividende s'applique à un capital porté de 6.500 000 à 8 millions de francs, par l'incorporation de la réserve spéciale de 1.500.000 francs, prélevée sur les bénéfices de l'exercice 1928.

Un acompte de 10 francs ayant été payé en janvier, le reliquat, soit net :

11 fr 20 pour les actions au porteur-,

12 fr. 60 pour les actions nominatives ;

sera mis en paiement aux guichets de la Banque intermédiaire de Paris, 13, rue Lafayette, à Paris, à partir du 15 juillet courant.

À l'actif du bilan, les immobilisations, comprenant ; terrains, immeubles,. installations en Afrique, concessions forestières nouvelles, matériel d'exploitation et navire *M-P Carvin*, figurent pour 12.657.083 fr. 52, dans lesquels sont respectivement pour 1 franc les frais d'"établissement de la palmeraie de Ningué-Ningué, comportant maintenant 30.000 arbres, le mobilier à Paris et à la colonie, des droits d'exploitation forestière sur 15.000 hectares.

Les espèces en caisse et banque s'élèvent à 5.088.470 69

Les bois flottants et en stock, évalués à 250 fr. la tonne à 3.988.205 50

Les débiteurs divers à 1.452.877 49

Les bois flottants et en stock, évalués à 250 fr. la tonne à 3.988.205 50

Les approvisionnement» et outillage en Afrique, à 397.551 10

L'actif disponible et réalisable atteint fr. 10.927.104 78

contre 12.917 107 fr 71 en 1928.

Un nouveau poste apparaît pour 3.547.347 fr. 78, dans lequel 2.532.216 fr 10 représentent des avantages à valoir sur des redevances pour droits de coupe sur 30.000 hectares et qui seront amorties au fur et à mesure de la sortie des bois. Le solde constitue des frais de recherches et de nouvel établissement de la Compagnie dans l'Ogooué.

Au passif, après approbation des comptes. la réserve légale passe de 328.519.05 à fr. 519.018 11

Les amortissements sur immobilisations de 6.640.000 à 7.640.000 00

La réserve spéciale s'inscrit pour 1.000.000 00

et les provisions diverses pour 2.820.362 86

contre 2.788 727 fr. 84.

Le compte des Armateurs Français (*M.P. Carvin* payable en douze ans) est ramené en principal et Intérêts de 2.283 517 fr 69 à 1.957.298 84

Les créateurs divers figurent pour 3.319.437 29
contre 2.259.322 fr. 21.

Dans l'étude du bilan, le rapport du conseil souligne que les amortissement, pratiqués avant inventaire depuis 1927 se totalisent à 5.219.439 fr. 15, dans lesquels sont notamment comprises pour 824.426 fr 66, les dépenses faites pour la création de la palmeraie.

Le rapport indique, en outre, que la société a vendu, au cours de cet exercice, 29.657 tonnes 649 d'okoumé, contre 28.162 tonnes 350, et que des accords ont été conclus, lui assurant pour l'avenir de larges réserves forestière».

Il ajoute que les résultats de l'exercice en cours sont satisfaisant» et qu'à fin juin le total des exportations d'okoumé s'élève à 17.800 tonnes 862, sur lesquelles 15.215 tonnes 293 sont vendues et 2.585 tonnes sont en cours de route et de réalisation.

Deux administrateurs sortants, MM. Mascart et Ruellan, ont été réélus.

L'assemblée a, en outre, ratifié la nomination de trois nouveaux administrateurs : le baron Jacques de la Chevrelière, M. Frédéric de Caplane et M. Henri de Caplane.

Commerciale de l'Afrique équatoriale française
(*Le Temps*, 5 juillet 1930)

L'assemblée du 1^{er} juillet a approuvé les comptes de 1929 et voté un dividende de 25 francs contre 20 francs pour l'exercice précédent, s'appliquant à un capital porté de 6 millions 1/2 à 8 millions.

Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française
(*Les Annales coloniales*, 4 octobre 1930)

L'exercice se clôt par un bénéfice net de 4.309.981 fr. contre 5.236.561 francs en 1928, régression due au tassement passager du cours de l'okoumé. Divid. : act. A et B : 25 fr. contre 20 fr. en 1928. Au bilan an 31 décembre 1929 : exigibilités : 5.356.600 fr. contre caisses et banques 5.088.470 fr. ; débiteurs divers 1 million 462.877 fr., et bois en cours de réalisation 3.988.250 fr. Les immobilisations, inférieures à 13.000.000 fr., sont amorties à concurrence de 6.640.000 fr. Aux réserves diverses : 3.000.000 fr. La société exploite, près du lac Ezanza (bassin de l'Ogooué) un permis de coupe industrielle de 10.000 hect. mais un accord intervenu avec des titulaires de permis limitrophes porte les droits à 10.000 ha. La société possède aussi, outre diverses autres licences, un permis d'exploitation sur 100.000 ha. dans le Haut-Congo. Le capital est de 8.000.000 fr. en 80.000 act. de 100 fr. dont 5.000 A (5 voix) et 75.000 B (1 voix).

Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française
(*Les Annales coloniales*, 25 octobre 1930)

Aurait affermé les 40.000 h. de la concession de la Sté des Bois du Gabon.

NÉCROLOGIE
(*Les Annales coloniales*, 24 novembre 1930)

M. Honoré (Yves), agent de la Compagnie commerciale de l'A. E. F., décédé le 23 septembre 1930, à N'Zona, subdivision de Cocobeach Médéguia (Gabon).

Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française
(*Le Journal des débats*, 1^{er} janvier 1931)

Le conseil a décidé la mise en paiement, à dater du 15 janvier, d'un acompte de 6 francs bruts sur le dividende de l'exercice 1930, soit net 3 fr. 63 par action au porteur et 5 fr. 04 par action nominative.

Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française
(*Le Journal des débats*, 25 mars 1931)

Une assemblée ordinaire, réunie extraordinairement le 21 mars, a autorisé le conseil à émettre des obligations jusqu'à concurrence d'un maximum de 8 millions.

Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française
(*Le Journal des finances*, 3 avril 1931)

En mai 1930, nous écrivions que la Société commerciale de l'Afrique équatoriale française, après avoir connu des exercices incontestablement prospères, s'engageait dans une période de transition, dont les résultats s'annonçaient moins brillants.

Les ressources des anciennes concessions forestières (d'Adzébé notamment), étant à peu près épuisées, il fallait prévoir d'importants travaux, l'immobilisation de grosses ressources pour l'organisation de nouveaux chantiers.

Ces observations avaient paru avant la publication des résultats de l'exercice 1929. Ceux-ci semblaient les infirmer, puisque le conseil faisait voter, par l'assemblée du 30 juin, la distribution d'un dividende de 25 francs contre un précédent de 20 francs, et teignait son rapport d'un évident optimisme.

On ne saura pas certainement, avant la publication des résultats et du bilan de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre, si cet optimisme a été consacré par les faits.

Cependant... divers événements sont à considérer.

L'acompte de dividende, fixé l'année dernière à 10 francs, a été réduit, cette année, à 6 francs. Un communiqué a expliqué, officieusement, que cette diminution ne « signifiait pas forcément que les bénéfices de 1930 marqueraient un recul » mais que le conseil, ajoutait-on, « a voulu ménager la trésorerie ».

Cela se passait en décembre. Il y a quelques jours, le conseil demandait à une assemblée ordinaire convoquée spécialement à cet effet, l'autorisation d'émettre un emprunt obligataire de 8 millions, parce que la société « profitant des conditions exceptionnelles, dues à la, crise, s'était constituée des réserves forestières importantes, compatibles avec sa puissance de production. »

Il a été dit aussi, il est vrai, que « l'opération se justifiait par un accroissement considérable de l'activité de la compagnie ». Il n'apparaît pas cependant qu'aucune

indication ait été fournie sur les résultats de 1930, à l'égard desquels le conseil doit bien posséder quelques vues.

C'est regrettable. Dans l'état actuel du marché des bois coloniaux, il n'est pas douteux que de bonnes occasions doivent se présenter à chaque instant d'acquérir de grandes, sinon de fortes espérances de bénéfices pour plus tard.

Le tout serait d'être fixé sur l'échéance de ce « plus tard », que la nécessité d'écouler les stocks accumulés sur les chantiers d'abattage et à la côte, peut maintenir pendant une période indéterminée à la limite de l'horizon.

En fait, on peut craindre que les 8 millions que veut emprunter la Compagnie de l'Afrique équatoriale française soient essentiellement destinés, pour une part, à la consolidation d'avances qui lui ont été consenties pendant, ces derniers temps, et, pour le reste, à lui procurer les moyens de subsister jusqu'à des jours meilleurs.

Il n'apparaît pas que ce soit là une sorte d'aide qu'on puisse solliciter d'obligataires ; ce n'est pas leur rôle.

1931 (juin) : Création de la [Société forestière d'Ezanga](#)
(Anc. Éts Ch. Quilliard), Libreville

Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française
(*Le Journal des débats*, 4 juillet 1931)

Les comptes de 1930 feraient ressortir un bénéfice net de 2.500.000 fr., contre 4.300.981 fr.

Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française
(*Le Journal des débats*, 27 août 1931)

Les comptes de l'exercice 1930, qui se soldent par un bénéfice net de 2.816.500 fr., ont été approuvés par l'assemblée ordinaire tenue le 25 août. Le dividende a été limité à l'intérêt statutaire de 6 % qui a déjà été réparti à titre d'acompte. L'assemblée a également décidé d'ajouter au report antérieur le report de l'exercice 1930, de sorte que l'ensemble du report à nouveau s'élève à 1.437.698 francs.

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 juillet 1932)

Alors que la Compagnie Commerciale de l'Afrique Equatoriale Française avait obtenu, en 1930, un bénéfice de 2.816.500 fr., permettant la distribution d'un dividende de 6 fr. par action, c'est une perte que font apparaître les comptes de 1931.

Compagnie Commerciale de l'Afrique Equatoriale Française
(Anciens Établissements F. Brandon)
(*La Journée industrielle*, 28 juillet 1932)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1931, faisant ressortir une perte de 1.504.886 francs. Les résultats défavorables de cet exercice sont dus, expose le rapport du conseil, à la crise qui a frappé l'industrie forestière du Gabon et qui fut déterminée par la baisse des prix de l'okoumé, consécutive au ralentissement de la consommation de cette matière première.

MM. Vittu de Kerraoul et P.-E. de Caplane ont été réélus administrateurs.

(*Le Journal des finances*, 14 juillet 1933)

L'action COMMERCIALE DE L'AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE a pour dernier cours 49. L'assemblée extraordinaire du 5 juillet a décidé l'abandon pendant deux ans, par les actionnaires, de leur droit de préférence à une augmentation de capital ; ce droit sera réservé uniquement, pendant ces deux ans, au principal créancier de la compagnie.

Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française

(*Le Journal des débats*, 27 novembre 1934)

Les comptes de l'exercice 1933, qui seront présentés à l'assemblée du 4 décembre, se soldent par un bénéfice tandis que l'exercice 1932 avait laissé une **perte de 472.020 francs qui avait porté le déficit total à 1.977.816 francs.**

Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française

(*Le Journal des débats*, 10 décembre 1934)

L'assemblée tenue le 4 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1933, se soldant par un bénéfice de 1.130.735 fr., qui a été affecté à l'amortissement partiel des pertes antérieures, dont le total était, au 1^{er} janvier 1933, de 1.977.846 fr. Le solde déficitaire du compte de profits et pertes se trouve ainsi ramené à 847.080 fr.

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

(*Le Journal des débats*, 21 août 1935)

Les comptes de l'exercice 1934 font ressortir un bénéfice supérieur à celui de l'exercice précédent qui s'était chiffré à 1.130.735 francs, ce qui avait permis de reporter la perte antérieure de 1.977.816 francs à 847.080 francs.

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

(*Le Journal des débats*, 22 août 1935)

Les bénéfices de l'exercice 1934 permettront l'amortissement intégral du solde débiteur antérieur s'élevant à 847.000 francs.

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE
(*Le Journal des débats*, 1^{er} novembre 1935)

L'assemblée ordinaire tenue le 30 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1934 se soldant par un bénéfice de 2 millions 55.020 *[sic]* francs, déduction faite de 1 million 197.459 francs affectés au chapitre « Concessions forestières, droits d'exploitations et paiements d'avance sur redevance ». Après affectation à divers amortissements et absorption du reliquat des pertes anciennes, le solde, soit 102.542 francs, a été reporté à nouveau.

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE
(*Le Journal des débats*, 12 février 1936)

L'assemblée spéciale des actions B tenue le 10 février a ratifié les décisions de l'assemblée extraordinaire plénière du 30 décembre 1935 relatives à l'annulation du droit de vote plural attaché aux actions « A ».

COMPAGNIE COMMERCIALE DE
L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE
(Anciens Établissements F. Brandon)
(*Les Annales coloniales*, 30 octobre 1936)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1935 qui se présentent comme suit :

Au crédit

Produit net des exploitations forestières.	Fr.	3.515.800,13
Loyer des immeubles en Afrique		11.100,00
Profits divers		284.698,51
Total		3.1811.598,64

Au Débit

1 ^o Les charges sociales, comprenant : les frais généraux, jetons de présence, intérêts, et agios, etc., etc.	Fr.	1.005.709,57
2 ^o Pour dépréciation par suite des abattages effectués en 1935		1.204.026,95
		2.209.736,52

Le résultat de l'exercice ressort donc à 1.601.862,12

Sur cette, somme, il a été affecté à titre d'amortissements :

Dépenses d'établissement sur concession nouvelle	738.769 94
--	------------

Matériel d'exploitation	518.874 69.
-------------------------	-------------

Soit au total	1.252.644 63
---------------	--------------

Sur le reliquat de	349.217,49
--------------------	------------

Il a été prélevé pour dotation statutaire de 5 % à la réserve légale	17.460,87
--	-----------

Le solde, soit	331.756,62
----------------	------------

auquel s'ajoute le report de l'année précédente de	102.542,79
--	------------

Soit un total de	434.299,41
------------------	------------

a été reporté à nouveau.

AEC 1937/406 — Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française (C.C.A.E.F.)
(Anciens Établissements F. Brandon),

5, rue Boudreau, PARIS (9^e),

Tél. : Opéra 49-35. — Télég. : Okoumé-Paris 96. — © : Lieber et privé. — R.C. Seine 110.984.

Capital. — Société anon., fondée le 10 août 1909, 8.000.000 fr. en 80.000 actions de 100 fr.

Dividendes : 1925, néant ; 1926, 6 % ; 1927, 15 % ; 1928, 20 % ; 1929, 25 % ; 1930, 6 % (Capital autorisé : 50 millions de francs).

Objet. — Exploitation forestière au Gabon.

Exp. — Bois d'okoumé.

Conseil. — MM. P.-E. de Caplane, présid. ; Ch. Lefèvre, admin. dél. ; Frédéric de Caplane, Henri de Caplane, baron Jacques Aymé de la Chevrelière, A. de Chazoulière, Léon Corblet, Ch. Ruellan, E. du Vivier de Streel. Directeur : M. William Pecqueur.

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

(*Le Journal des débats*, 6 août 1937)

Les comptes de l'exercice 1936, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire, se soldent par un bénéfice de l'ordre de 1.250.000 francs, déduction faite d'un amortissement d'environ 1 million 60.000 francs pour dépréciation résultant des abattages d'okoumé effectués au cours dudit exercice. Les comptes de l'exercice 1935 s'étaient soldés par un bénéfice de 1.601.862 francs.

Comme l'an dernier, le conseil proposera d'affecter le solde bénéficiaire à différents amortissements.

(*Le Journal des finances*, 13 août 1937)

La COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE à réalisé en 1936 un bénéfice de 1.250.000 fr. (contre 1.601.862 fr.) qui sera affecté, comme l'an dernier, aux amortissements.

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

(*Les Annales coloniales*, 1^{er} octobre 1937)

L'assemblée ordinaire tenue le 29 septembre sous la présidence de M. P. E. de Caplane a approuvé les comptes de l'exercice 1936 qui se soldent par un bénéfice de 1.254.958 fr., laissant, après amortissements et dotation de la réserve légale, un solde de 60.493 fr. qui a été ajouté au report antérieur de 434.299 fr. Le montant des bénéfices reportés ressort ainsi à 494.792 francs.

M. P.-E. de Caplane, dont le mandat expirait cette année, a été réélu administrateur.

Dans son rapport, le conseil a indiqué que depuis 1^{er} janvier 1937, jusqu'au jour de l'assemblée, il a été exporté et vendu, à de bonnes conditions, 12.643 tonnes d'okoumé.

Compte tenu de l'augmentation des taux de fret, passés de 135 francs la tonne à environ 360 francs, des nouvelles charges fiscales et des répercussions inévitables sur les prix de revient, des deux dévaluations successives de la monnaie, l'exercice en cours s'annonce comme devant être satisfaisant.

En effet, l'orientation favorable du marché de l'okoumé, la fermeté du taux des frets dont profite l'exploitation du S/S « M. P. Carvin », la hausse des oléagineux et le développement de la production d'huile de la palmeraie, doivent assurer aux diverses sources d'activité de la Compagnie, un rendement bénéficiaire.

Le rapport mentionne, en outre, qu'en vertu d'une décision du conseil d'administration, en date du 4 février 1937, toutes les obligations émises par la compagnie ont été appelées au remboursement à partir du 1^{er} avril.

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE
(*Le Journal des débats*, 15 octobre 1937)

On signale que les exploitations gabonaises d'okoumé connaissent, depuis le début de 1937, une activité analogue à celle de la période très favorable qui précéda la crise de 1930. Non seulement la production a fortement augmenté, mais les prix sont passés de 650 francs la tonne il y a un an à plus de 1.000 francs actuellement.

Cette évolution du marché de l'okoumé, bois colonial utilisé principalement dans l'industrie du contreplaqué, intéresse au premier chef la Compagnie Commerciale de l'Afrique équatoriale française qui exploite d'importantes concessions forestières dans la colonie et produit en outre de l'huile de palme dont les prix ont également beaucoup monté.

Cette affaire a réalisé pendant la période 1927-1929 des bénéfices annuels de l'ordre de 6 à 7 millions, supérieurs au montant de son capital qui a été, depuis, porté de 5.500.000 fr. à 8 millions. Les actions de 100 francs reçurent successivement 15 francs en 1927, 20 fr. en 1928 et 25 francs en 1929.

L'exercice 1930 a marqué le début de la crise dans l'industrie des bois coloniaux et les résultats de la Commerciale de l'Afrique équatoriale ont enregistré à partir de cette année-là un fléchissement prononcé :

Années	Bénéfices	Amortissements	Dividendes
	(en 1.000 fr.)		(en fr.)
1930	3.804	986	6
1931	- 2.942	670	néant
1932	- 472	néant	—
1933	1.130	—	—
1934	8.252	1.197	—
1935	2.806	1.204	—
1936	2.319	1.063	—

La société a même éprouvé en 1931 et 1932 des pertes assez sérieuses provoquées par la baisse des bois coloniaux et la forte diminution des ventes d'okoumé tombées à 3:8.000 tonnes en 1931 contre 31.000 tonnes en 1930.

En même temps, la société a dû procéder à une réorganisation de ses exploitations par suite de l'épuisement de sa concession d'Adzébé et du transfert de son activité sur d'autres concessions qu'elle n'avait jusqu'alors que partiellement exploitées. Cette réorganisation a entraîné, en 1931, l'émission d'un emprunt obligataire de 8 millions.

À partir de 1933, l'assainissement rapide du marché de l'okoumé a déterminé un redressement des résultats qui s'est accentué en 1934.

Les bénéfices réalisés ont permis d'apurer rapidement le déficit antérieur et de reprendre les amortissements sur immobilisations.

En 1935, la progression des bénéfices s'est trouvée enrayée par suite de l'interruption du fonctionnement du clearing franco-allemand qui a contraint la société à réduire ses importations en [sic : exportations vers l'] Allemagne où elle possédait de gros débouchés. Néanmoins les résultats obtenus ont conservé un caractère satisfaisant grâce à l'augmentation de la demande d'okoumé en Europe et au raffermissement des prix.

L'incidence de la crise économique sur la situation de l'entreprise semble donc avoir été beaucoup moins grave que pour nombre d'affaires coloniales dont la structure financière a été fortement ébranlée en des circonstances analogues. La raison paraît pouvoir en être recherchée dans le fait qu'à la veille de la crise, la Commerciale de l'Afrique équatoriale n'avait qu'un stock relativement peu important (4.500.000 fr.) et dont, l'évaluation au bilan a pu être révisée au moment de la baisse des prix sans entraîner des pertes par trop élevées.

Quant à la trésorerie, il semble qu'elle se soit notablement renforcée depuis un an car le rapport présenté à l'assemblée du 29 septembre signalait que la Société avait pu rembourser en avril dernier le solde de l'emprunt obligataire de 8 millions émis en 1931. Ce même rapport indiquait qu'en raison de la hausse de l'okoumé et du rythme des ventes, les résultats de l'exercice eu cours s'annonçaient de façon satisfaisante.

Si les faits viennent confirmer ces déclarations optimistes basées sur les résultats des neuf premiers mois de 1937, il semble que l'on peut envisager une reprise prochaine des répartitions. D'ailleurs, un dividende de l'ordre d'une dizaine de francs, justifiant le cours de 200 actuellement pratiqué sur l'action, ne représenterait qu'un débours global de 800.000 francs, soit le tiers environ du bénéfice de 1938 avant amortissement. Une telle hypothèse n'a donc rien d'inraisemblable en soi, même en tenant compte de la grande prudence qui a toujours présidé jusqu'ici à l'affectation des profits sociaux.

La Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française
(Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

Cette société (anciens établissements F. Brandon) est au capital de 8 millions, Parmi ses administrateurs : M. Edmond du Vivier de Strel [président de la Haute-N'Gounié et de la SAFIA en AEF, très répandu dans les milieux coloniaux parisiens, coopté en 1933-1934 au conseil de la SFFC], déjà [261] cité ; M. Adolphe de Chazoulière, qui habite avec sa belle-mère, M^{me} veuve Théophile Cloquemin [dir. Messageries maritimes], un château à Jarzé (Maine-et-Loire)¹³, siégeant en des conseils où se trouvent d'autres administrateurs de la Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française, comme MM. de Caplane, dont nous n'avons pu trouver les noms dans les annuaires mondains, et comme le baron Jacques de La Chevrelière [1893-1953][fils de Charles (1858-1930)][risque de confusion entre le père et le fils car

¹³ Adolphe de Chazoulière siège en quatre conseils dont ceux de la Franco Wyoming oil Company et de la Huelva Copper and Sulphur Mines. Dans ces sociétés, on trouve MM. de Caplane et Gaillot, banquier catholique (tomes I et II).

les annuaires n'indiquent souvent que « La Chevrelière » ou « baron de la Chevrelière »], marié à une Lannes de Montebello [Magdeleine (1906-1976), futur député MRP des Deux-Sèvres], ayant un château à Gournay, dans les Deux-Sèvres. À ces administrateurs il faut ajouter : M. Rodolphe Vittu de Kerraoul [anc. adm. au Congo : voir de Witte, *Mgr Augouard*. BM 1955 : Kerraoul (Mme Rodolphe Vittu de), née Marguerite PILLET, Chanteclaire, digue de Rochebonne-en-Paramé (I.-et-V.) et 29, av. des Hubies, Vaucresson (S.-et-O.). Enfants : Cécile de Gennes (Ctesse Yves de Boisboissel)[général ayant présidé à la déroute frise face aux troupes thaï en 1941, Ligue maritime et coloniale], André de Gennes, Jean de Gennes, Pierre de Gennes (du prénier mariage de Mme), Christiane (Ctesse d'Abbadie de Barrau), Yolande (Mme Henri de Paillerets [> Mocupia, mines or au Venezuela]).], dont la famille est propriétaire de châteaux dans les Côtes-du-Nord, M. Charles Mascart¹⁴, maintenant décédé, ancien ingénieur des ponts et chaussées, promotion 1885 de l'École polytechnique, siégeant en sept conseils (aussi nous le reverrons dans le tome IV) et paraissant être un fidéi-commis des de Wendel [en réalité, représentant des Sultanats du Haut-Oubangui qui ont investi dans la CCAEF après la guerre 1914-1918]. Il semble donc que la Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française soit une participation où dominent la banque catholique et les de Wendel.

Annuaire industriel, 1938 :

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE (C^{ie} commerciale de l'). Anciens Établ. F. Brandon, siège social : 5, r. Bourdeau, Paris, 9^e. Code : Lieber. Soc. an. au cap. de 8.000.000 de francs. — Conseil d'adm. : Prés. : M. le baron de la Chevrelière ; Adm. délégué : M. Ch. Lefèvre ; Adm. : MM. P. E. de Caplane, A. de Chazoulière, Ch. Mascart [† 1935], R. Vittu de Kerraoul, Ch. Ruellan [(1876-1955), anc. député royaliste d'Ille-et-Villaine (1919-1924)].

Exploitations forestières au Gabon. Bois d'Okoumé. (9-26925).

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des Colonies
(*Journal officiel de la république française*, 10 mars 1938)

Chevaliers

Lefevre (Charles-Henri), administrateur délégué de la Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française ; 35 ans 13 jours de pratique professionnelle, dont 5 ans de majoration pour mobilisation.

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE
(*Les Annales coloniales*, 13 décembre 1938)

L'assemblée ordinaire tenue le 30 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1937, faisant ressortir un résultat bénéficiaire de 2.845.684 fr., après attribution de 2.520.000 fr. à la provision pour éventualités diverses. Il a été affecté 1.029.049 fr. à l'amortissement des concessions et participations forestières et 1.200.000 fr. à la constitution d'une provision pour risques commerciaux, puis, après dotation de la

¹⁴ Il est probable que cet administrateur de sociétés est de la parenté de M. Léon Mascart qui fut banquier il y a une dizaine d'années.

réserve légale, le solde, soit 585.804 fr., a été ajouté au report bénéficiaire antérieur, dont le montant se trouve ainsi porté de 494.792 fr. à 1.080.596 francs.

SOCIÉTÉ *[sic]* COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE
(*Le Journal des débats*, 19 juin 1939)

Les comptes de 1938 se soldent par un bénéfice net de 1 million 402.694 francs contre 2.845.684 francs l'an dernier. Le conseil proposera d'affecter 1.049.182 francs aux amortissements et de reporter le solde après dotation de la réserve légale.

DEUILS
(*Le Matin*, 14 juin 1944)

On annonce la mort de M. P.-E. de Caplane, président de la Participation coloniale et industrielle, de la Cie commerciale de l'A.-E.F., administrateur de la Compagnie Nosibéenne d'industries agricoles, des sociétés Cultures et bananeraies du Kin-San, Procédés industriels et charbons actifs, Mines de Diélette, et Jardin d'acclimatation, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1914-18, décédé muni des sacrements de l'Eglise à l'âge de 67 ans. Ses obsèques auront lieu demain jeudi, à 11 heures, chapelle paroissiale de Raymond-Poincaré, où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Cie DELMAS-VIELJEUX
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 janvier 1950)

..... La mise en service du « P.-E. de Caplane » a été remise à février 1950. Les conditions de sa gérance par Delmas-Vieljeux ont été mises au point avec la Compagnie commerciale de l'Afrique Equatoriale Française.

AEC 1951-455 — Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française (C.C.A.E.F.) (Anciens Établissements F. Brandon), 5, rue Boudreau, PARIS (9^e).

Capital. — Société anon., fondée le 10 août 1909, 50.000.000 de fr. en 320.000 actions de 156 fr. 25.

Dividendes. — 1947 : 8 fr. ; 1948 : 14 fr. 91 (brut) ; 1949, 16 fr. (net).

Objet. — Exploitation forestière au Gabon. Scierie. Domaines agricoles (palmiers).

Exp. — Bois d'okoumé, huile de palme.

Conseil. — MM. Léon Corblet [transitaire au Havre. Successeur d'un autre Havrais, Léon Clerc¹⁵], présid. ; Ch. Lefèvre, adm.-dir. gén. ; Henri de Caplane, Henri Lefèvre, Ch. Ruellan, William Pecqueur [0 /oo], La Participation coloniale et industrielle [5, rue Boudreau, tél 1955].

¹⁵ Voir notice de Léon Clerc aux [Caoutchoucs de l'Indochine](#).

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'A.-E.F.
(*Monde des affaires*, 1952)

La Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française exploite au Gabon d'importantes concessions forestières, riches en okoumé, bois qui se prête particulièrement à l'industrie du contre-plaqué, et qui est recherché par les utilisateurs français, anglais, hollandais, tchécoslovaques, suédois, suisses et norvégiens. Les concessions englobent plus de 143.000 ha.

La société possède en outre un vaste domaine foncier et agricole. Les propriétés foncières sont situées dans la région de Libreville, à Port-Gentil et à Pointe-Noire ; elles couvrent 48.547 m². Le domaine agricole est constitué par des terrains à Libreville, Owendo, Poubara, dans l'île de Ningué-Ningué, et à Zombalika, il s'étend sur 1.517 ha. en toute propriété, et sur 4.452 ha de concessions.

Ce domaine agricole, partiellement exploité, est planté de palmiers à huile.

La société dispose d'un gros matériel d'exploitation forestière : 52 km. de voies de 0 m. 60, 5 locomotives, 100 wagonnets, plusieurs remorqueurs, vedettes, chalands et pinasses ; elle était propriétaire d'un cargo, le « Mécanicien-Principal-Carvin », qui a été coulé pendant la guerre, et qui vient d'être remplacé par un navire moderne de 7.300 t., le « Pierre-Eugène-de-Caplane ».

Une scierie, une huilerie, des bâtiments et installation complètent l'équipement de la compagnie.

L'exercice 1948 s'est soldé par un bénéfice supérieur au montant total du capital social : près de 39 millions contre 32 millions.

Conseil d'administration

MM. Léon Corblet, président ; Ch. Lefèvre, administrateur directeur général ; H. de Caplane, H. Lefèvre, Participation coloniale et industrielle.

Okoumé et chantiers forestiers au Gabon
par Guy Lasserre
(*Les Cahiers d'outre-mer*, 2^e trim. 1955)

[...] Il existe aussi de très puissants chantiers autonomes, exportant leurs billes par l'Office des Bois, et dont les tonnages atteignent ou dépassent celles des firmes dérogataires. En 1953, la Compagnie Commerciale de l'A.E.F. (C.C.A.E.F.) tenait la tête avec une exportation de près de 25.000 tonnes, et sept autres sociétés, en plus des dérogataires, dépassaient 10.000 tonnes ; huit autres exportaient plus de 5.000 tonnes.
[...]

Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française
[Desfossés 1956/1772]

Corblet (Léon)(Soc. de courtage et de consignation marit.), 1772 (pdt CCAEF).

Corblet (Léon-G.)(ép. fille de Philippe Livry-Level), 1772 (CCAEF).

Caplane (Henri de)(pdg Bananeraie du Kin San, Guinée), 572 (Huelva copper), 1772 (adm. et secr. gén. à Paris Comm. AEF), 1787 (Nosybéenne d'indus. agric.).

Nicolle (Ch.)^{10 /00}[Procédés Charles Nicolle : objets en plastique], 1772 (Comm. AEF).

Mignot (Jacques)^{10 /00}, 1678 (Éts David & Maigret — fils et tissus), 1772 (Comm. AEF).

Videau, 1772 (dir. à Paris Comm. AEF)

Douphy (Ed.), 433 (comm. cptes Locamat), 1503 (comm. cptes La Brosse et Dupont), 1772 (comm. cptes CCAEF).

Cottray, 1772 (comm. cptes suppl. CCAEF).

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 10 août 1909, pour une durée de 50 ans.

OBJET : Exploitation de domaines forestiers et agricoles, palmeraies : Libreville, Pointe-Noire, Port-Gentil, Owendo, Pongara, île de Ningué-Ningué, Kol N'Tan, etc.

PARTICIPATIONS : Société Forestière d'Ezango, Africaine du Kin-San en Guinée [nationalisée en 1961 par Sekou Touré], l'Équatoriale.

CAPITAL SOCIAL : 50 millions de fr., en 20.000 actions de 2.500 fr. À l'origine, 1.150.000 fr., ramené en 1919 à 172.500 fr., reporté à 500.000 fr. ; en 1920 à 1 million ; en 1921 à 1.500.000 fr., puis à 2 millions ; en 1924 à 3.500.000 fr. ; en 1927 à 5.500.000 fr. ; en 1928 à 6.500.000 fr. ; en 1929 à 8.000.000 (75.000 act. B et 5.000 act. A à vote plural, assimilées en 1935). Porté en 1947 à 32 millions par incorporation de réserves et création de 160.000 actions attribuées gratuitement à raison de 2 nouvelles pour 1 ancienne, et par l'émission à 250 fr. de 80.000 actions de 100 fr. (1 pour 1). Porté en 1950 à 50 millions par élévation du nominal à 156 fr. 25. Regroupement en actions de 2.500 fr. à partir du 19 novembre 1951.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : dans les neuf mois après clôture de l'exercice.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions. Prélèvements facultatifs pour réserves, reports ou fonds d'amortissement des actions. Sur le surplus : 10 % au conseil d'administration, 10 % à la disposition du conseil pour rémunération du personnel. Le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER : Siège social, Banque de l'Afrique Occidentale, Banque commerciale africaine.

TRANSFERTS : Au siège social.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés », actions 24. — Notice SEF : CO 125.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 20 (12 novembre 1951), 41 fr.; 21 (5 janvier 1953), 656 fr. ; 22 (18 janvier 1954), 656 fr. ; 23 (22 novembre 1954), 656 fr. ; 24 (17 octobre 1955), 738 fr.

	Amort.	Provisions	Bénéf. net	Réserves	Divid. + tant.	Divid. brut par act.
(en 1.000 fr.)						(en fr.)
1946	3.284	—	4.468	2.223	2.342	8 00
1947	3.908	—	10.646	7.532	2.627	9 50
1948	16.291	—	38.856	30.443	5.341	14 91
1949	20.333	—	39.610	35.480	6.965	19 51
1950	53.246	—	33.575	15.978	18.890	50 00
1951	110.693	15.500	42.198	980	18.272	800 00
1952	73.635	—	15.094	—	17.209	800 00
1953	40.824	—	18.776	—	17.444	800 00
1954	58.785	—	27.747	10.000	19.667	900 00

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (en 1.000 fr.)

	1950	1951	1952	1953	1954
Immobilisations (nettes)	265.567	729.390	690.605	742.191	768.782
Autres valeurs immobilisées	5.939	10.406	19.138	19.139	42.992
Frais à amortir	19.573	7.247	3.623	—	—
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	70.482	78.729	82.828	91.210	84.586
Débiteurs	59.013	43.821	47.694	65.765	65.564
Disponible	22.283	55.048	69.330	25.012	
	<u>412.857</u>	<u>924.641</u>	<u>913.218</u>	<u>943.334</u>	<u>986.943</u>
Capital	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000
Réserves	91.360	519.911	528.338	526.222	527.555
Fonds de renouvellement et provisions	92.125	101.937	96.668	96.719	94.250
Dette à long terme	77.000	58.951	61.477	44.000	47.929
Dette à court terme	45.789	57.553	83.641	119.617	151.462
Bénéfices	33.575	42.199	15.094	18.776	27.747
Comptes d'attente	53.008	94.087	88.000	88.000	88.000
	<u>412.857</u>	<u>924.641</u>	<u>913.218</u>	<u>943.334</u>	<u>986.943</u>

28 juin 1960 : NOUVELLE DÉNOMINATION
CIE COMMERCIALE AGRICOLE ET FORESTIÈRE



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE
(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS DE F. BRANDON)

Nouvelle dénomination
Compagnie commerciale
agricole et forestière
C.C.A.F.
(Décision assemblée générale
extraordinaire du 28 juin 1960).

Société anonyme au capital de 125.000.000 de fr.
divisé en 25.000 actions de 5.000 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Letulle, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE CINQ MILLE FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Paris, le 1^{er} août 1956

Un administrateur (à gauche) : Corblet
Un administrateur (à droite) : Henri de Caplane
Fortin, Nevers-Paris.

Who's who européen, 1967 :

CORBLET Léon Gabriel. Administrateur de sociétés. Né au Havre, le 29.11.1878. F. : d'Édouard, armateur, et de Jeanne-Clotilde Belhomme. M. : le 21.7.1919, à Paris, avec Suzanne de Montrichard. Enf. : Jean-Gérard. Ét. : Saint-Louis-de-Gonzague, Lycée

Cherbourg. Carr. : capitaine au long cours, prés.-dir. gén. [Cie comm. agricole et forestière \[CCAEF\]](#), Soc. de courtage et de consignation mar. (SCCM). Décor. : ch. O. nat. de la Légion d'hon., Cr. de guerre G.M. II, Ch. du Mérite comm., du Mérite mar., D.S.C., [Cr. mil. \(R.-U.\)](#), etc. Membre : prés. hre Cie havraise de navigation Corblet, A.C.F., Club du Cent d'As, Cercle Interallié. A. priv. : 4, av. du Colonel-Bonnet, 75 Paris 16 ; prof. : 22, rue de l'Arcade, 75 Paris 8, France.

Documentation africaine, 1963

Roger Magnabal (> Forestière d'Ezanga, Gabon, 1932) + Commerciale de l'AEF > Aménagement de la Pointe Saint-Denis, Gabon.
